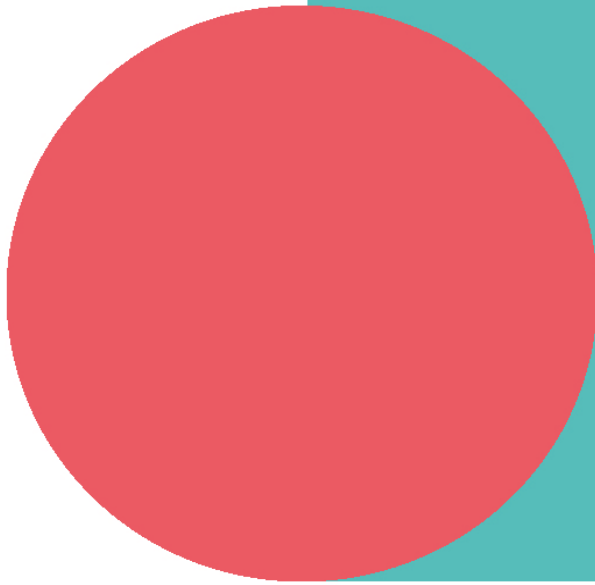


Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 033-243301504-20260414-2026_10_DEL-DE



COBAN

2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



COBAN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON NORD

TABLE DES MATIÈRES

Cadre juridique	3
Préambule.....	4
I – UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL FLUCTUANT ET IMPREVISIBLE	6
A – Un contexte macro-économique particulièrement instable.....	6
B – Les collectivités, variables d’ajustement de l’équilibre du budget de l’Etat.....	9
II - UNE TRAJECTOIRE FINANCIERE 2025 MAITRISEE	13
A –2025 : une année charnière	13
B – Vision agglomérée des comptes administratifs 2025	16
C – Un exercice 2025 s’inscrivant dans la continuité	17
III – 2026 : UNE ANNEE DE TRANSITION.....	37
A – Orientations budgétaires 2026	37
B – Une programmation pluriannuelle des investissements à conforter	40
IV- AUTRES INFORMATIONS	42
A – Situation d’endettement	42
B – Ressources humaines	45
C – Indemnités des élus.....	48

Cadre juridique

La loi NOTRe du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'Orientations budgétaires (DOB).

Un DOB doit se tenir dans les collectivités dans un délai maximum de dix semaines pour les communes ou EPCI appliquant la M57. Ces obligations s'appliquent également aux Services Publics Industriels et Commerciaux /régies rattachés aux communes en application de l'article L.2221-5 du CGCT.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget qui sera présenté lors du Conseil communautaire du 28 avril 2026. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat doit faire l'objet d'un rapport conformément à l'article L.5211-36 du CGCT.

Le rapport constitué doit contenir un certain nombre d'informations et notamment les orientations budgétaires envisagées concernant l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière :

- De concours financiers ;
- De fiscalité ;
- De tarification ;
- De subventions ;
- De relations financières entre l'EPCI et ses communes membres ;
- D'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

L'EPCI doit également présenter les engagements pluriannuels et le cas échéant les autorisations de programme.

Il est également nécessaire de présenter la structure de la dette ainsi que la gestion de l'encours restant.

Ces éléments sont présentés à la fois pour les budgets principaux mais également pour les budgets annexes.

Préambule

Première étape du cycle budgétaire, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a pour fonction de présenter :

- les conditions d'élaboration du budget primitif,
- les priorités qui guideront la construction budgétaire,
- l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ce débat offre à l'assemblée communautaire l'occasion :

- de discuter des grandes orientations qui préfigureront le budget primitif,
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la COBAN,
- de disposer d'une vision claire et transparente de la trajectoire financière de la collectivité.

Le ROB n'a pas de caractère décisionnel, n'est pas soumis à vote. Il fait toutefois l'objet d'une délibération attestant de la tenue du débat, destinée au contrôle de légalité.

L'année 2026 constitue une année singulière pour la COBAN :

- Installation de nouveaux élus communautaires, renouvellement institutionnel.
- Adoption tardive du Projet de loi de finances (PLF) 2026, entraînant des incertitudes pour les collectivités.
- Contexte économique national encore marqué par l'inflation et la contraction des marges de manœuvre.

Malgré ces éléments, la situation financière de la COBAN demeure saine. Cette solidité financière permet :

- d'aborder sereinement la préparation budgétaire,
- de maintenir les politiques publiques engagées,
- et d'envisager la transition vers un nouveau cycle de projets.

L'exercice 2025 s'est caractérisé par :

- une gestion rigoureuse des finances de l'agglomération,
- la capacité à financer des politiques publiques structurantes, notamment en mobilité,
- le maintien du soutien aux organismes publics partenaires,
- une maîtrise des dépenses permettant de préserver des marges de manœuvre pour l'avenir.

Les résultats de l'exercice alimenteront les capacités d'autofinancement nécessaires aux projets futurs dans le cadre de l'actualisation du projet de territoire.

L'année 2026 est qualifiée d'année de transition, elle doit permettre à la fois :

- de préparer les nouvelles orientations du projet de territoire,
- de pérenniser un niveau d'investissement élevé au service du territoire,
- et de garantir un service aux usagers de qualité malgré les contraintes budgétaires.

Cette phase charnière vise à assurer la continuité des actions engagées tout en amorçant un nouveau cycle stratégique pour les années à venir.

La construction du budget 2026 s'appuiera sur plusieurs fondamentaux :

- 1. Rechercher des économies sur les principaux postes de dépense**
Optimiser les coûts de fonctionnement tout en préservant les services essentiels.
- 2. Stabiliser ou réduire les charges des différents budgets**
Ajuster les prévisions pour tenir compte des contraintes tout en préservant l'efficacité de l'action publique.
- 3. Assurer une répartition juste des charges de structure**
Adapter chaque année la répartition des coûts entre le budget principal et les budgets annexes, en fonction de l'activité réelle de chaque service.
- 4. Garantir l'équilibre des services disposant de recettes propres**
Renforcer leur autonomie financière et limiter les besoins de subventionnement.
- 5. Maintenir des indicateurs de gestion satisfaisants**
Préserver la bonne santé financière de la collectivité : épargne, capacité de désendettement, autofinancement.

En synthèse :

- **La COBAN dispose de finances saines lui permettant d'aborder relativement sereinement un contexte national contraint.**
- **L'année 2026 est une année de transition, essentielle pour préparer le nouveau projet de territoire.**
- **La collectivité poursuit un niveau d'investissement important, garantissant la qualité des services et l'attractivité du Nord Bassin.**
- **Le budget 2026 devra conjuguer prudence, maîtrise des dépenses et ambitions stratégiques partagées avec les communes membres.**

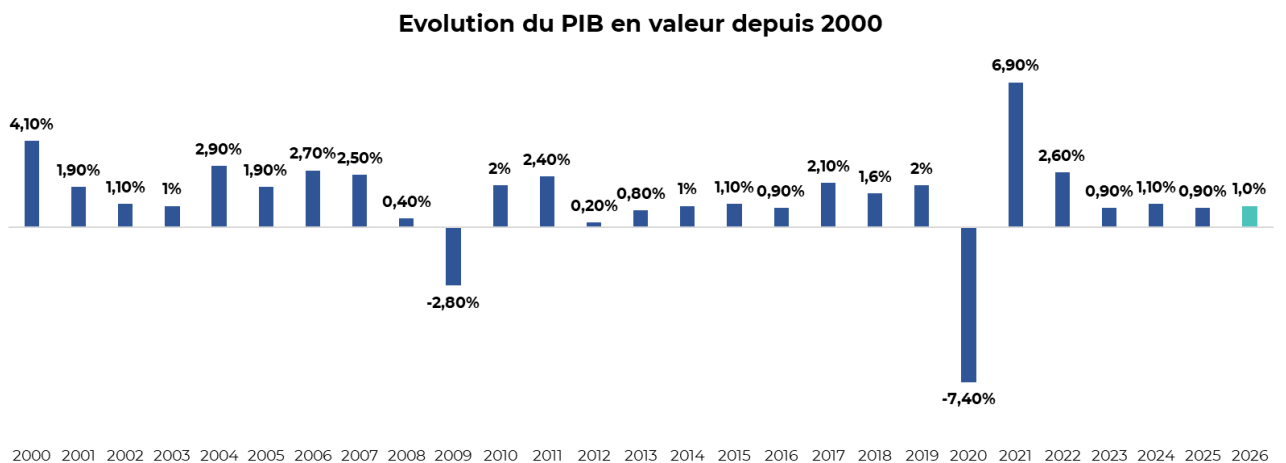
I – UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL FLUCTUANT ET IMPREVISIBLE

A l'image de la LFI 2025, la loi de finances pour 2026 a également été adoptée dans la douleur par l'Assemblée nationale à l'issue de longues tractations qui ont abouti le 20/02/2026 avec la promulgation de la loi.

A nouveau, de nombreuses dispositions en défaveur des collectivités ont été édulcorées par les parlementaires permettant de limiter l'impact des décisions gouvernementales sur les comptes des collectivités locales.

A – Un contexte macro-économique particulièrement instable

Selon les prévisions de l'Etat, la croissance du PIB en 2026 devrait atteindre 1 %. Cette prévision est particulièrement proche de la réalisation constatée en 2025 (0,9 %).

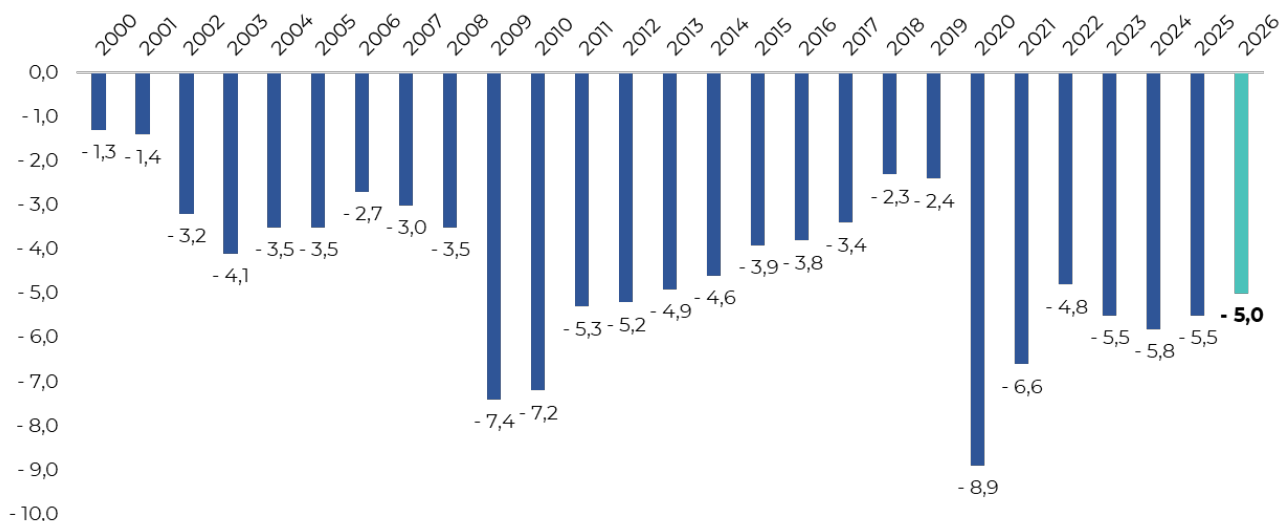


Source : Insee

Depuis 2023, le Produit Intérieur Brut (PIB) évolue faiblement chaque année et s'établirait selon le gouvernement à 1,0 % en 2026.

Cette situation continue à renforcer le renchérissement des taux d'intérêt pour l'Etat **renforçant ainsi le risque pesant sur la dette nationale.**

Evolution du déficit public depuis 2000 (en % du PIB)



Source : Insee

La prévision de déficit public pour l'année 2026 est proche de l'année précédente en atteignant -5 % du PIB.

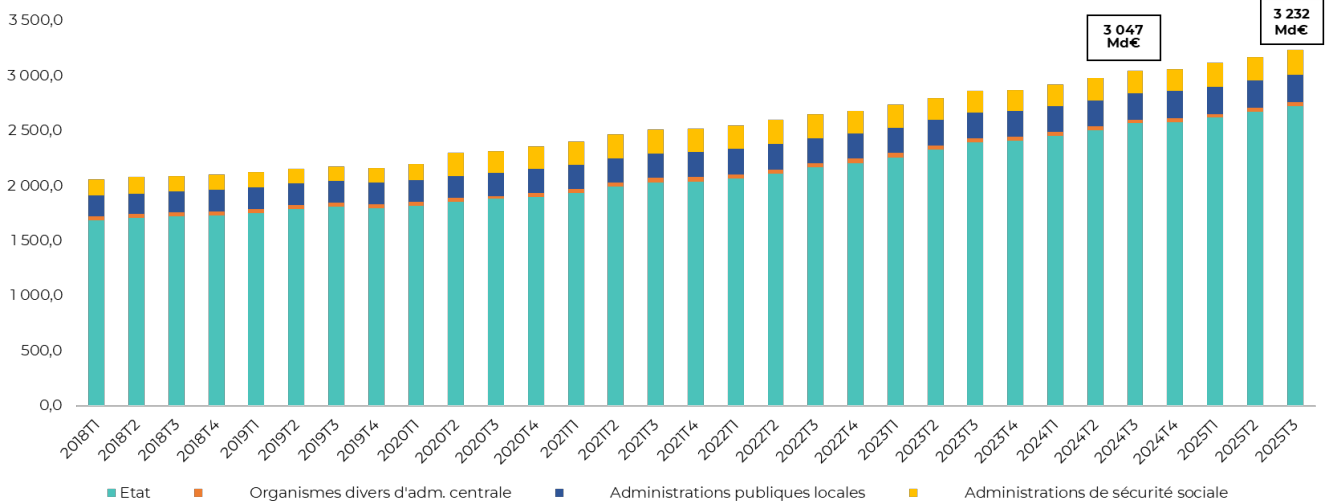
Le déficit attendu est plus important que celui présenté dans la première version du projet de loi de finances en raison des tractations intervenues lors des discussions à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, conformément au constat réalisé depuis de très nombreuses années, la dette des administrations publiques (au sens de Maastricht) est toujours quasi-exclusivement portée par l'Etat et ses administrations.

Entre le 3^{ème} trimestre 2024 et le 3^{ème} trimestre 2025, si la dette des administrations publiques locales progresse (+ 5,2 %), elle évolue moins fortement que celle de l'Etat qui augmente de plus de 6 %.

Cette évolution de la dette des administrations publiques locales est à mettre directement en parallèle des décisions gouvernementales visant à réduire les marges de manœuvres de la section de fonctionnement des collectivités.

Evolution de la dette publique des APU (Mds€)



Source : Insee

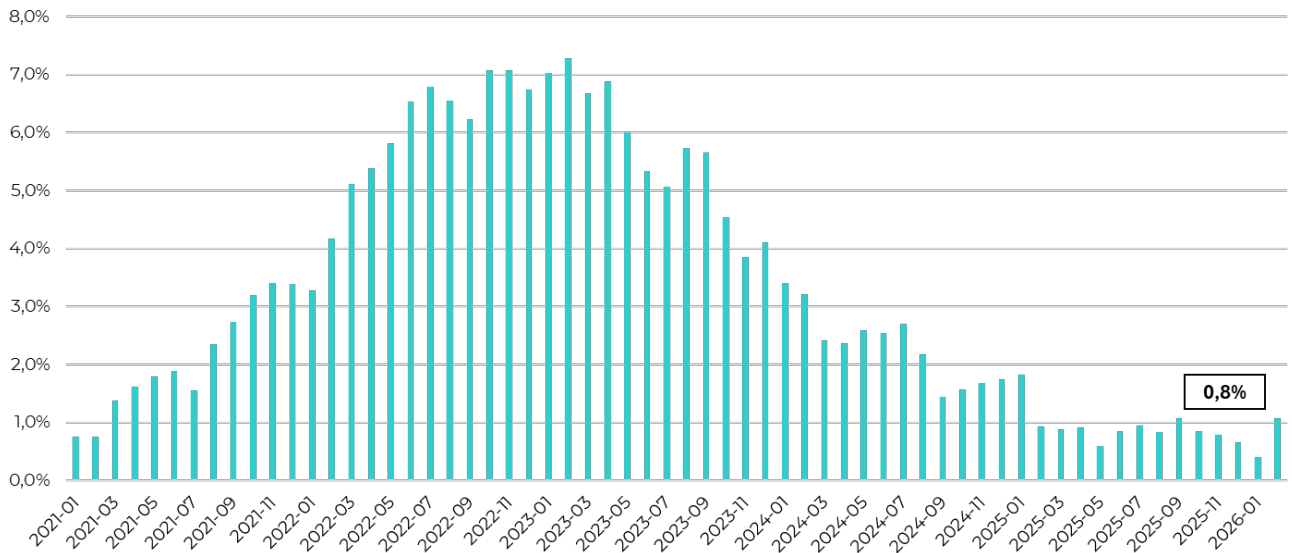
Conformément aux perspectives identifiées en 2025, l'inflation se stabilise marquant la fin des fortes variations connues à la sortie crise sanitaire.

En revanche, l'instabilité actuelle liée à la crise au Moyen Orient, se rajoutant aux autres zones de conflit déjà connues, risque d'entraîner de nouvelles variations importantes sur l'inflation, notamment sur le prix des carburants.

Pour l'exercice 2025, l'Etat mise sur une inflation d'environ 1,3 % soit supérieure à celle connue lors de l'exercice précédent.

Concernant la COBAN, il est important de prendre en compte le glissement annuel des prix à la consommation harmonisés au mois de novembre 2025. En effet, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est indexée sur l'évolution de l'IPCH au mois de novembre de l'année N-1. Aussi, pour l'exercice 2026, les bases seront revalorisées forfaitairement à hauteur 0,8 %. C'est le niveau le plus faible des trois dernières années (3,9 % en 2024 et 1,7 % en 2025). Cette situation nécessite pour les collectivités de compter sur leur évolution physique.

Glissement annuel de l'indice des prix à la consommation (IPCH) (en %)

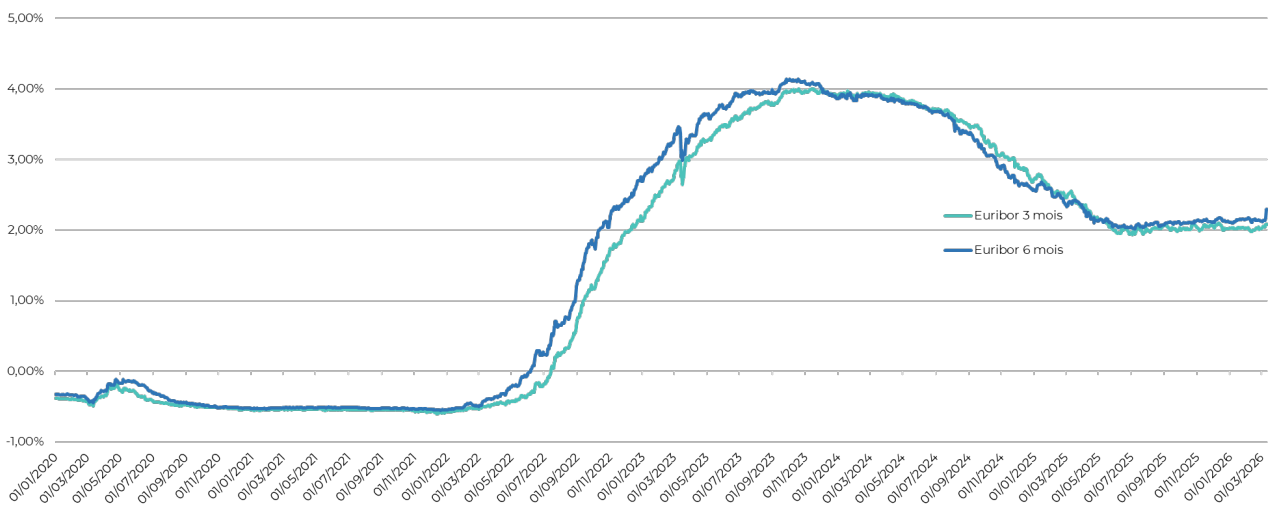


Concernant les frais financiers, ils semblent se stabiliser depuis le début de l'exercice 2025.

En effet, l'analyse des conditions de marché Euribor 3 mois et Euribor 6 mois permet de constater une forte stabilité des taux sur la dernière année.

A nouveau, les fortes incertitudes économiques actuelles risquent de renchérir le coût de la dette dans les mois et années à venir.

Evolution des conditions de marché



B – Les collectivités, variables d'ajustement de l'équilibre du budget de l'Etat

Comme en 2025, les propositions formulées dans le cadre du PLF 2026 d'origine présentaient des impacts particulièrement nocifs pour les finances des collectivités. Ces dispositions ont été largement remaniées au cours des (longues) discussions parlementaires.

➤ Dotations de l'État et péréquation :

Si la DGF reste stable pour 2026 (27,4 Md€), la poursuite de la montée en puissance de la part péréquation a pour conséquence de réduire légèrement les dotations versées à certains EPCI (dont la COBAN qui perdrait environ 7 K€).

➤ FCTVA : Fin de la contemporanéité pour les EPCI

Jusqu'alors, les agglomérations percevaient le FCTVA au titre des dépenses engagées au cours de l'année N.

A compter de l'exercice 2026, les EPCI à fiscalité propre sont rebasculés dans le régime précédent à savoir, « Régime n+1 ».

Ainsi, le FCTVA sera perçu au titre des dépenses engagées l'année précédente.

Cette disposition a un impact certain pour les collectivités concernées puisqu'elles s'exposent à une année quasi-blanche. En effet, seules les dépenses engagées au cours du dernier trimestre 2025 et de janvier à mi-février 2026 seront concernées.

➤ Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales version 2026 (Dilico 2)

Le dispositif instauré en 2025 a été renouvelé mais adapté.

Les collectivités concernées par le prélèvement sont les suivantes :

- EPCI qui présentent un indice synthétique (*prenant en compte le potentiel financier et le revenu par habitant*) supérieur à 110 % de l'indice synthétique moyen
- Les départements dont l'indice de fragilité sociale est inférieur à la médiane
- Les régions contributrices au fonds de solidarité régionale.

Les prélèvements ne peuvent pas dépasser 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le montant total prélevé est en baisse en 2026 en raison de la diminution de l'enveloppe ponctionnée sur les départements (140 M€) mais également de la suppression de la contribution des communes (250 M€ en 2025). La contribution des EPCI reste inchangée (250 M€) et celle des régions est en progression (350 M€).

La COBAN ne sera pas concernée non plus en 2026 par ce dispositif en raison de son faible potentiel fiscal par rapport à la moyenne.

En effet, la très faible compensation de notre perte de produit lors de la transformation de la Taxe d'Habitation (TH) en Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), liée à notre très faible taux de TH (0,88 %), nous situe loin de la moyenne des autres EPCI pour cet indicateur.

➤ **Maintien de la hausse du taux de CNRACL**

La loi de finances pour 2025 prévoyait une hausse du taux de CNRACL de trois points par an pendant 4 ans.

Aussi, en 2026, la COBAN voit à nouveau son taux de CNRACL augmenter de 3 points (37,65 % au 1^{er} janvier 2026).

Pour la COBAN, cela représente une augmentation de 80 K€ par an en moyenne.

➤ **Modification des règles de liens entre les taux**

Parmi les mesures à retenir concernant la modification de la règle de liens entre les taux, il est important de mentionner les amendements apportés à la majoration spéciale du taux de THRS.

En effet, les EPCI (et les communes) disposaient jusqu'alors de la possibilité de majorer leur taux de THRS sans devoir impacter les taux des autres taxes, dans la limite de 5 % de la moyenne nationale du taux de THRS, si le taux de THRS était inférieur à 75 % de cette même moyenne.

La loi de finances a élargi ce dispositif en permettant aux EPCI dont le taux de THRS était inférieur à 100 % de la moyenne (contre 75 %) de moduler leur taux de THRS dans la limite de 10 % (contre 5 %) de cette même moyenne.

Aussi, la COBAN pourra moduler en 2026 son taux de THRS dans la limite de 10 % de 8,89 %, soit une hausse maximale de taux de 0,889 points de pourcentage.

➤ **Diminution des compensations d'exonération de CFE et de FB**

En 2021, la loi de finances était venue compenser la réduction de moitié de la valeur locative des locaux industriels soumis au FB et à la CFE décidée par l'Etat.

Cette compensation était égale au produit des bases exonérées de l'année multiplié par le taux de FB et de CFE en 2020.

La loi de finances 2026 vient appliquer un coefficient de minoration à cette compensation égale à 0,807 impliquant une diminution de presque 20 % du montant à percevoir.

Cette disposition a un impact important pour la COBAN puisqu'une perte de recette d'environ **100 K€** est à envisager.

➤ **Hausse de la TGAP et application d'un taux de TVA aux prestations de services de Collecte et traitement des déchets**

La Loi de finances pour 2026 prévoit une hausse régulière de TGAP de 1€/an pour l'incinération des déchets jusqu'en 2030 (20€/T à horizon 2030).

Une hausse plus importante est prévue pour l'enfouissement mais la COBAN est peu concernée par ce type de traitement.

En compensation, le gouvernement a prévu l'application d'un taux de TVA unique aux prestations de services liées à la collecte et au traitement des déchets : 5,5 %.

Auparavant, seules les prestations de services donnant lieu à valorisation matière étaient concernées.

Par rapport à nos prévisions initiales, la diminution du taux de TVA permet une économie de près de **300 K€** notamment car la gestion de la collecte est confiée à une entreprise dans le cadre d'un marché de prestation de services.

II - UNE TRAJECTOIRE FINANCIERE 202

A -2025 : une année charnière

L'année 2025 marque une étape déterminante dans la mise en œuvre du projet de territoire de la COBAN, déployé progressivement tout au long du mandat et désormais en voie d'aboutissement.

Cette année a permis de finaliser les grandes orientations stratégiques, de consolider les politiques publiques engagées et de traduire concrètement les ambitions communautaires au service du Nord Bassin.

Elle a ainsi permis de préparer les évolutions à venir et de poser les bases du prochain cycle stratégique, dans une logique de continuité et de transition.

1. Soutien à l'économie locale

En 2025, la COBAN a poursuivi une **stratégie économique active**, tournée vers l'emploi et l'innovation :

- valorisation et modernisation des **13 parcs d'activités**,
- finalisation de l'extension du CAASI 7 à Andernos-les-Bains,
- poursuite des **projets d'extension** à Mios, Audenge et Arès,
- soutien renforcé aux **réseaux d'acteurs économiques** et de l'économie sociale et solidaire.

L'organisation des **premiers Trophées de l'innovation du Nord Bassin** est venue valoriser les forces vives et les initiatives innovantes du territoire, dans un contexte renforcé par la labellisation **Territoire d'Industrie**.

2. Mobilités, cadre de vie et proximité

L'année 2025 a constitué une **année de montée en puissance des mobilités** :

- fonctionnement complet du réseau **Alégo** (urbain, scolaire, TAD),
- perception intégrale des recettes liées au transport scolaire et au versement mobilité,
- mise en service du **car express** vers la métropole bordelaise,
- engagement fort pour une **mobilité décarbonée**, avec 100 % des véhicules urbains et scolaires fonctionnant à énergies alternatives.

La COBAN a poursuivi le développement des **mobilités actives** avec plus de **280 km de pistes cyclables**, la finalisation de la piste cyclable reliant Marcheprime à Biganos, le renouvellement d'équipements vélo et le déploiement innovant du **marquage photoluminescent LuminoKrom®**.

3. Préservation de l'environnement et des ressources

✓ Gestion des déchets

- 2025 est devenue l'**année de référence** du budget annexe « collecte et traitement des déchets ».
- Lancement du **PLPDMA**, généralisation du tri à la source des biodéchets.
- Poursuite de la modernisation des déchèteries et préparation du nouveau marché de collecte.
- Valorisation locale des biodéchets via la **méthanisation à Mios**.

✓ Eau potable

- Lancement du **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable**.
- Poursuite de l'harmonisation des DSP sur les 8 communes avec en particulier la DSP sur les communes de Lège-Cap Ferret et Marcheprime.

Ces actions s'articulent avec les politiques conduites par les partenaires du territoire au titre de la **GEMAPI** et du **PCAET**.

4. Solidarités

✓ Habitat : structuration d'une politique communautaire

L'année 2025 marque un **tournant majeur pour la politique de l'habitat** avec :

- l'adoption du **premier Plan Local de l'Habitat (PLH)** du Nord Bassin,
- la montée en puissance de la **Conférence Intercommunale du Logement**, désormais pleinement opérationnelle pour les attributions de logements sociaux.

La COBAN a également poursuivi ses actions en faveur :

- de l'**accueil des saisonniers**, avec la reconduction des logements éphémères, le soutien au camping saisonnier de Lège-Cap Ferret et la gestion d'une structure modulaire à Arès,
- de la **transition énergétique de l'habitat**, via la plateforme ECO'BAN,
- de la qualité architecturale et paysagère, avec le lancement des travaux préparatoires à une **charte architecturale et paysagère**.

✓ Convention Globale Territoriale : structuration d'un projet social de territoire

L'année 2025 a permis d'ancrer la démarche d'animation de la CTG avec l'ensemble des communes du territoire. Des actions autour de la parentalité, de la petite enfance ou encore du handicap se déploient avec les différents acteurs locaux et communes.

Les lieux mutualisés d'accueil enfants parents sont de plus en plus nombreux et seront à ajuster avec le nouveau projet de conventionnement avec la CAF dans le cadre de la CTG future.

Cette année est effectivement marquée par le lancement de l'évaluation de la CTG dont l'actuelle convention arrive à son terme fin 2026.

5. Équipements publics et attractivité

- Finalisation des travaux de **rénovation du siège de la COBAN**, améliorant l'accueil du public et les conditions de travail des agents.
- Mise en service du **Centre Technique intercommunal à Audenge**.
- Poursuite des études pour la **création de deux équipements aquatiques intercommunaux**.
- Maintien d'une politique touristique cohérente, portée par l'Office de Tourisme Intercommunal Cœur de Bassin et le SIBA, conciliant **promotion et préservation du territoire**.

Cette année 2025 a permis de **consolider les politiques engagées**, tout en préparant les évolutions à venir dans une perspective de transition vers un nouveau cycle du projet de territoire.

B – Vision agglomérée des comptes administratifs 2025 ID : 033-243301504-20260414-2026_10_DEL-DE

En K€	CA 2025						Consolidé
	Principal	BA Transport	BA AEP	BA Dech Pro	BA ZAE	BA Déchets	
Recettes totales de fonctionnement	41 484 K€	10 812 K€	5 634 K€	1 102 K€	3 921 K€	27 913 K€	90 866 K€
Recettes de fonctionnement (hors reports)	30 797 K€	10 387 K€	3 103 K€	949 K€	3 845 K€	24 284 K€	73 363 K€
013 - Atténuations de charges	76 K€			11 K€		87 K€	174 K€
70 - Produits des services	1 178 K€	4 K€	2 709 K€	935 K€	793 K€	1 947 K€	7 566 K€
73 - Impôts et taxes	23 921 K€	2 498 K€				18 565 K€	44 984 K€
74 - Subventions diverses	4 696 K€	7 884 K€	6 K€			3 041 K€	15 627 K€
75 - Produits divers de gestion courante	452 K€	0 K€	138 K€	2 K€	77 K€	641 K€	1 310 K€
76 - Produits financiers							0 K€
77 - Produits exceptionnels	443 K€		35 K€		0 K€		478 K€
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	3 K€			2 K€			5 K€
042 - Reprises de subventions	28 K€		215 K€		2 974 K€	3 K€	3 220 K€
Dépenses totales de fonctionnement	31 201 K€	10 031 K€	2 297 K€	813 K€	3 688 K€	23 157 K€	71 188 K€
Dépenses de fonctionnement (hors reports)	31 201 K€	10 031 K€	2 297 K€	813 K€	3 688 K€	23 157 K€	71 188 K€
011 - Charges à caractère général	2 580 K€	9 742 K€	428 K€	614 K€	246 K€	17 873 K€	31 483 K€
012 - Charges de personnel	3 812 K€	287 K€	253 K€	131 K€		3 024 K€	7 506 K€
014 - Atténuations de produits	8 802 K€					150 K€	8 952 K€
65 - Autres charges de gestion courante	14 004 K€			2 K€	0 K€	93 K€	14 099 K€
66 - Charges financières	21 K€		130 K€	8 K€	70 K€	43 K€	273 K€
67 - Charges exceptionnelles			4 K€	2 K€		1 K€	6 K€
68 - Dotations aux provisions	5 K€			7 K€		348 K€	360 K€
69 - Impôts sur les sociétés				16 K€			16 K€
022 - Dépenses imprévues							0 K€
042 - Dotation aux amortissements	1 977 K€	2 K€	1 482 K€	34 K€	3 373 K€	1 625 K€	8 493 K€
Equilibre de la section hors reports	-405 K€	355 K€	806 K€	136 K€	156 K€	1 127 K€	2 175 K€
Equilibre de la section dont reports	10 283 K€	781 K€	3 337 K€	289 K€	232 K€	4 755 K€	19 678 K€
EPARGNE BRUTE	1 545 K€	357 K€	2 073 K€	170 K€	554 K€	2 749 K€	7 448 K€
REMBOURSEMENT DE CAPITAL DE DETTE	84 K€		421 K€	43 K€	1 200 K€	117 K€	1 865 K€
EPARGNE NETTE	1 461 K€	357 K€	1 651 K€	127 K€	-646 K€	2 632 K€	5 583 K€
Dépenses totales d'investissement	9 685 K€	0 K€	3 019 K€	151 K€	5 847 K€	2 951 K€	19 839 K€
Dépenses d'investissement (hors dette)	6 001 K€	0 K€	2 598 K€	38 K€	2 974 K€	2 834 K€	14 446 K€
20 - Immobilisations incorporelles	216 K€		189 K€			40 K€	445 K€
204 - Subventions d'équipements versés	1 296 K€						1 296 K€
21 - Immobilisations corporelles	517 K€		2 064 K€	38 K€		1 342 K€	3 961 K€
23 - Immobilisations en cours	3 584 K€		27 K€			414 K€	4 025 K€
10 - Dotations, fonds divers						1 000 K€	1 000 K€
13 - Remboursement de subventions							0 K€
26 - Participations							0 K€
27 - Autres immobilisations financières	208 K€		5 K€			35 K€	248 K€
45 - Opérations pour compte de tiers			40 K€				40 K€
041 - Opérations patrimoniales	152 K€		59 K€				211 K€
020 - Dépenses imprévues							0 K€
040 - Reprises de subventions	28 K€	0 K€	215 K€	0 K€	2 974 K€	3 K€	3 220 K€
Recettes totales d'investissement	4 352 K€	2 K€	1 948 K€	34 K€	3 373 K€	1 632 K€	11 340 K€
Recettes d'investissement (hors dette)	4 352 K€	2 K€	1 948 K€	34 K€	3 373 K€	1 632 K€	11 340 K€
20 - Immobilisations incorporelles						0 K€	0 K€
21 - Immobilisations corporelles						0 K€	0 K€
23 - Immobilisations en cours						0 K€	0 K€
10 - Dotations et fonds divers (dont FCTVA)	714 K€					7 K€	721 K€
13 - Subventions d'investissement	504 K€		329 K€				832 K€
024 - Produits de cessions							0 K€
27 - Autres immobilisations financières	1 005 K€					0 K€	1 005 K€
45 - Opérations pour compte de tiers			78 K€				78 K€
041 - Opérations patrimoniales	152 K€		59 K€				211 K€
041 - Dotations aux amortissements	1 977 K€	2 K€	1 482 K€	34 K€	3 373 K€	1 625 K€	8 493 K€
16 - EMPRUNT					2 242 K€		2 242 K€
Résultat reporté de fonctionnement	10 688 K€	425 K€	2 532 K€	153 K€	76 K€	3 628 K€	17 502 K€
Affectation du résultat (1068)	5 051 K€	0 K€	375 K€	111 K€	0 K€	227 K€	5 763 K€
Résultat reporté d'investissement	-3 600 K€	48 K€	303 K€	-70 K€	-1 673 K€	1 463 K€	-3 528 K€
Résultat total reporté	12 139 K€	474 K€	3 209 K€	193 K€	-1 596 K€	5 318 K€	19 737 K€
Résultat de fonctionnement	-405 K€	355 K€	806 K€	136 K€	156 K€	1 127 K€	2 175 K€
Résultat d'investissement	-1 733 K€	2 K€	-1 072 K€	-47 K€	1 440 K€	-1 319 K€	-2 728 K€
Résultat total de l'exercice	-2 138 K€	357 K€	-266 K€	89 K€	1 596 K€	-192 K€	-553 K€
Résultat de fonctionnement	10 283 K€	781 K€	3 337 K€	289 K€	232 K€	4 755 K€	19 678 K€
Résultat d'investissement	-282 K€	50 K€	-394 K€	-7 K€	-232 K€	371 K€	-493 K€
Résultat final (dont RAR)	8 805 K€	831 K€	2 448 K€	283 K€	0 K€	3 950 K€	16 317 K€
Restes à réaliser	-1 196 K€	0 K€	-495 K€	0 K€	0 K€	-1 176 K€	-2 867 K€
Dépenses	2 136 K€		886 K€			1 176 K€	4 198 K€
Recettes	940 K€		391 K€				1 331 K€

C – Un exercice 2025 s’inscrivant dans la continuité

L’année **2025 constitue un exercice de référence**, car elle permet de refléter avec précision les équilibres réels entre les différents budgets de la collectivité.

Elle correspond en effet à la **première année pleine de fonctionnement du budget annexe “collecte et traitement”**, dont la création a permis de mieux identifier, structurer et répartir les charges liées à ce service.

Dans ce cadre, **le budget principal prend désormais sa place naturelle**, recentré sur ses missions propres, tandis que le budget annexe assume pleinement les dépenses et recettes qui lui sont dédiées.

Cette clarification des périmètres budgétaires renforce la lisibilité financière de l’agglomération et contribue à une gestion plus rigoureuse et plus transparente.

1- Budget principal

➤ Vision consolidée

Au global, la situation de trésorerie au 31 décembre atteint 10 M€, traduisant :

- une capacité d’autofinancement importante,
- une gestion saine et rigoureuse de l’agglomération,
- et des marges de manœuvre financières permettant de sécuriser le financement des projets futurs.

Cette solidité financière constitue un atout majeur pour accompagner les investissements à venir dans le cadre de l’actualisation du projet de territoire et pour poursuivre les actions structurantes engagées par la COBAN.

On notera cependant une baisse du résultat directement liée au résultat de la section d’investissement qui présente un déficit de 1,7 M€ tout comme la section de fonctionnement dans une proportion moindre (405 K€).

La mobilisation de l’excédent antérieur permet le financement des investissements sans recours à l’emprunt.

	CA 2024	CA 2025
Recettes totales de fonctionnement	43 093 K€	41 484 K€
<i>dont résultat antérieur (002)</i>	<i>15 080 K€</i>	<i>10 688 K€</i>
Recettes de fonctionnement (hors reports)	28 014 K€	30 797 K€
042 - Reprises de subventions	11 K€	28 K€
Dépenses totales de fonctionnement	27 355 K€	31 201 K€
<i>dont résultat antérieur (002)</i>	<i>0 K€</i>	<i>0 K€</i>
Dépenses de fonctionnement (hors reports)	27 355 K€	31 201 K€
042 - Dotation aux amortissements	1 689 K€	1 977 K€
Dépenses totales d'investissement	9 982 K€	9 685 K€
<i>dont résultat antérieur (001)</i>	<i>667 K€</i>	<i>3 600 K€</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	9 231 K€	6 001 K€
040 - Reprises de subventions	11 K€	28 K€
Recettes totales d'investissement	6 382 K€	9 403 K€
<i>dont résultat antérieur (001)</i>	<i>3 035 K€</i>	<i>5 051 K€</i>
Recettes d'investissement (hors dette)	3 347 535 €	4 352 K€
041 - Dotations aux amortissements	1 689 K€	1 977 K€
16 - EMPRUNT	- €	- €
Résultat reporté de fonctionnement	15 080 K€	10 688 K€
Affectation du résultat (1068)	3 035 K€	5 051 K€
Résultat reporté d'investissement	-667 K€	-3 600 K€
Résultat total reporté	17 447 K€	12 139 K€
Résultat de fonctionnement	659 K€	-405 K€
Résultat d'investissement	-5 967 K€	-1 733 K€
Résultat total de l'exercice	-5 308 K€	-2 138 K€
Résultat final (hors RAR)	12 139 K€	10 001 K€
Résultat final (dont RAR)	10 688 K€	8 805 K€

➤ Recettes de fonctionnement

	CA 2024	CA 2025
Recettes totales de fonctionnement	43 093 K€	41 484 K€
<i>dont résultat antérieur (002)</i>	15 080 K€	10 688 K€
Recettes de fonctionnement (hors reports)	28 014 K€	30 797 K€
013 - Atténuations de charges	63 K€	76 K€
	-51%	21%
70 - Produits des services	1 281 K€	1 178 K€
	12%	-8%
<i>dont refacturations aux budgets annexes</i>	762 K€	822 K€
<i>dont facturations aux communes (SM)</i>	482 K€	228 K€
<i>dont autres (refacturations de charges, ..)</i>	36 K€	127 K€
73 - Impôts et taxes	21 182 K€	23 921 K€
	4%	13%
<i>dont fiscalité ménages</i>	6 787 K€	9 460 K€
<i>dont fiscalité économique (CFE, IFER et TASCOM)</i>	10 751 K€	10 505 K€
<i>dont GEMAPI</i>	295 K€	561 K€
<i>dont fraction de TVA - CVAE</i>	3 349 K€	3 395 K€
74 - Subventions diverses	4 936 K€	4 696 K€
	1%	-5%
<i>dont DGF</i>	2 950 K€	2 842 K€
<i>dont allocations compensatrices</i>	1 683 K€	1 746 K€
75 - Produits divers de gestion courante	370 K€	452 K€
	-11%	22%
<i>dont redevance photovoltaïque Audenge et Mios et autres</i>	265 K€	284 K€
<i>dont autres (part salariale tickets restaurants, autres loyers, FIPHP)</i>	105 K€	168 K€
77 - Produits exceptionnels	170 K€	443 K€
		161%
<i>dont produits de cessions</i>	160 K€	440 K€
<i>dont autres</i>	9 K€	3 K€
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	1 K€	3 K€
		498%
042 - Reprises de subventions	11 K€	28 K€

Les **recettes réelles de fonctionnement de la COBAN** restent très largement dominées par les **produits de fiscalité**, qui constituent la première source de financement de l'agglomération.

Les **produits de fiscalité économique** représentent la part majoritaire des recettes fiscales, avec **10,5 M€** en 2025.

La **hausse des taux de THRS et de TFPB** au cours de cet exercice a toutefois permis aux produits de fiscalité « ménages » de progresser pour atteindre **environ 9,5 M€**.

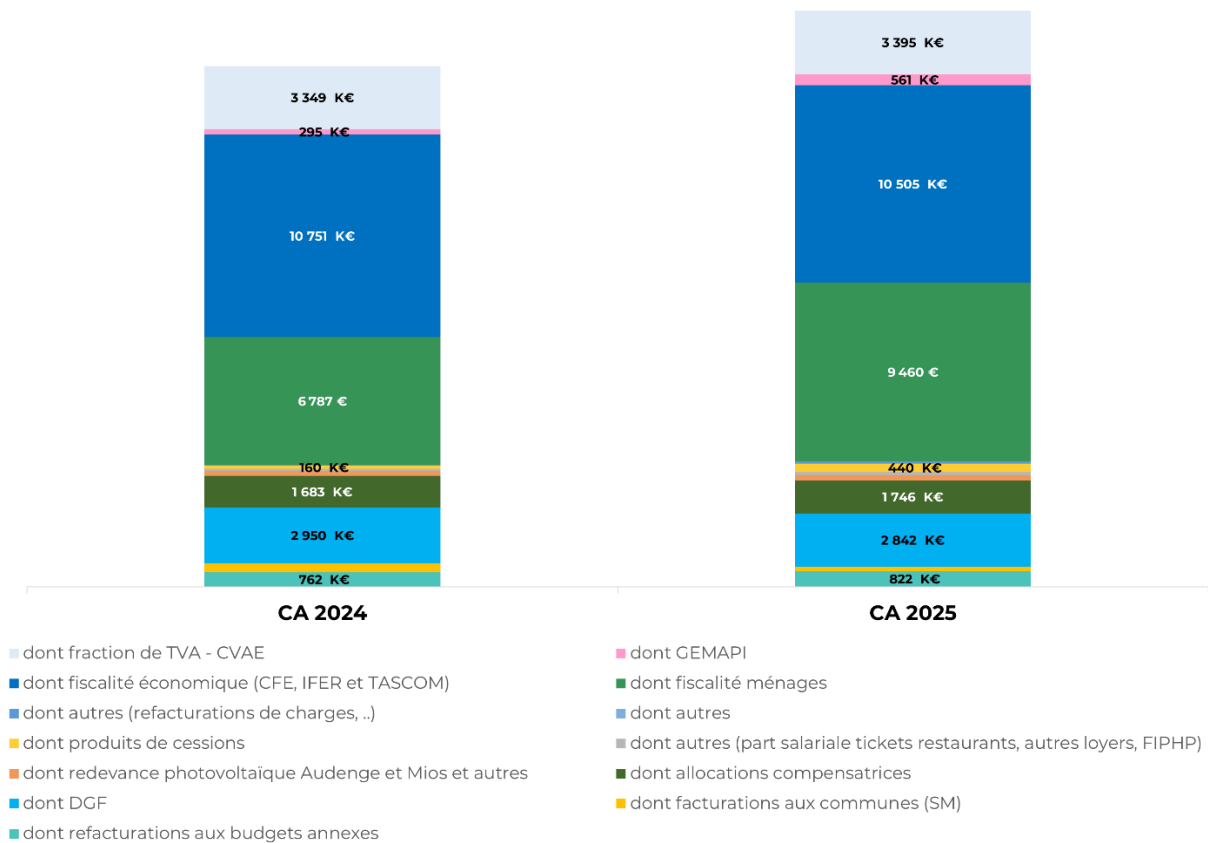
En 2025, la COBAN a également bénéficié de **recettes** **particulièrement élevés**, nettement supérieurs à ceux constatés lors des exercices précédents, pour un montant global de **582 K€**. Ce niveau exceptionnel renforce ponctuellement le produit fiscal de l'agglomération.

Les **produits des services** regroupent principalement :

- les refacturations aux **budgets annexes** pour un montant de **822 K€**,
- la facturation aux **communes** au titre des services mutualisés, soit **228 K€**, en diminution cette année en raison de la fin du service mutualisé des Autorisations du Droit des Sols (ADS).

De manière générale, la **structure des recettes de fonctionnement demeure très rigide**, avec peu de marge de manœuvre.

Structure des recettes de fonctionnement



Focus sur la fiscalité additionnelle :

Fiscalité additionnelle			2024	2025
	En K€			
Bases THRS			61 654	58 063
<i>Evolution</i>			+ 3,8%	- 5,8%
	<i>dont revalorisation forfaitaire</i>		+ 3,9%	+ 1,7%
	<i>dont évolution physique</i>		- 0,1%	- 7,5%
Taux THRS			0,88%	1,33%
Produit THRS			542	772
	<i>Evolution du produit</i>			230
Bases FB			130 174	134 952
<i>Evolution</i>			+ 6,6%	+ 3,7%
	<i>dont revalorisation forfaitaire</i>		+ 3,9%	+ 1,7%
	<i>dont évolution physique</i>		+ 2,7%	+ 2,0%
Taux FB			3,47%	5,00%
Produit FB			4 517	6 748
	<i>Evolution du produit</i>			2 231
Bases FNB			1 407	1 295
<i>Evolution</i>			+ 3,4%	- 7,9%
	<i>dont revalorisation forfaitaire</i>		+ 3,9%	+ 1,7%
	<i>dont évolution physique</i>		- 0,4%	- 9,6%
Taux FNB			7,66%	7,66%
Produit de FNB			108	99
	<i>Evolution du produit</i>			-9
Taxe additionnelle au foncier non bâti			157	152
Rôles supplémentaires			332	582
Fiscalité ménages et compensations			6 845	9 558

Focus sur la fiscalité économique :

	En K€		2024	2025	2026
Produit de CFE			7 459	7 761	7 913
	<i>Evolution</i>		+ 2,0%	+ 4,0%	+ 2,0%
	En K€		2024	2025	2026
CVAE (ou fraction de tva)			3 349	3 395	3 351
	<i>Evolution</i>			+ 1,6%	+ 0,3%
	En K€		2024	2025	2026
IFER			838	907	855
	<i>Evolution</i>		+ 2,6%	+ 8,2%	+ 2,0%
	En K€		2024	2025	2026
TASCOM			2 440	1 830	1 900
	<i>Evolution</i>		+ 14,8%	- 25,0%	- 22,1%

On observe une forte baisse des produits de TASCOM en 2025 s'expliquant partiellement par des régularisations intervenues en 2024.

➤ **Dépenses de fonctionnement**

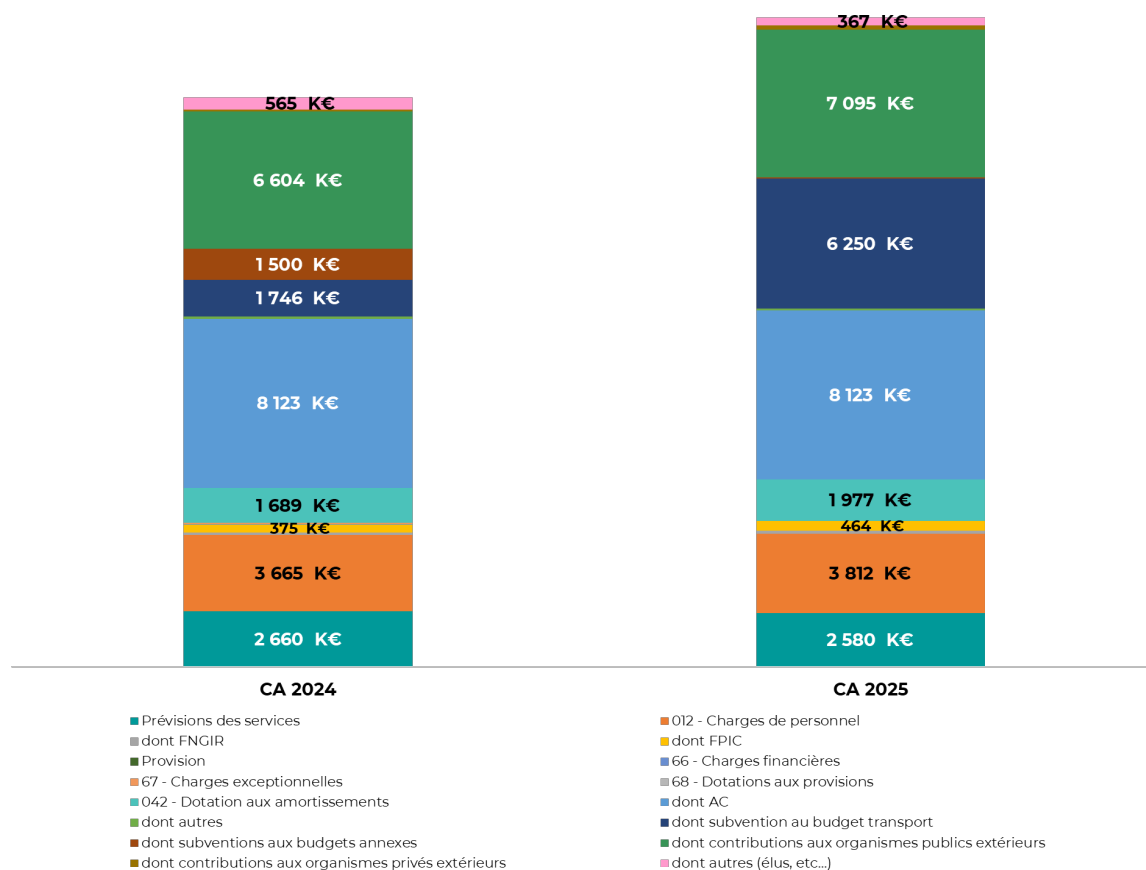
	CA 2024	CA 2025
Dépenses totales de fonctionnement	27 355 K€	31 201 K€
<i>dont résultat antérieur (002)</i>	0 K€	0 K€
Dépenses de fonctionnement (hors reports)	27 355 K€	31 201 K€
011 - Charges à caractère général	2 660 K€	2 580 K€
	-30%	-3%
012 - Charges de personnel	3 665 K€	3 812 K€
	-4%	4%
014 - Atténuations de produits	8 759 K€	8 802 K€
	0%	0%
<i>dont FNGIR</i>	137 K€	137 K€
<i>dont FPIC</i>	375 K€	464 K€
<i>dont AC</i>	8 123 K€	8 123 K€
<i>dont autres</i>	124 K€	87 K€
65 - Autres charges de gestion courante	10 507 K€	14 004 K€
	-14%	33%
<i>dont subvention au budget transport</i>	1 746 K€	6 250 K€
<i>dont subventions aux budgets annexes</i>	1 500 K€	77 K€
<i>dont contributions aux organismes publics extérieurs</i>	6 604 K€	7 095 K€
<i>dont contributions aux organismes privés extérieurs</i>	92 K€	215 K€
66 - Charges financières	22 K€	21 K€
	-1%	-4%
67 - Charges exceptionnelles	51 K€	0 K€
	-4%	
68 - Dotations aux provisions	2 K€	5 K€
	-2%	131%
042 - Dotation aux amortissements	1 689 K€	1 977 K€

Les dépenses de fonctionnement du budget principal s'établissent à environ 31,2 M€ à la fin de l'exercice 2025.

Elles se composent majoritairement de charges sur lesquelles l'agglomération disposent de peu de leviers :

- **Attributions de compensation : 8,1 M€**
- **Contributions aux organismes extérieurs : 7 M€** (dont Contribution au SIBA (4,3 M€) et au SDIS (1,6 M€)).
- **Contribution au budget transport : 6,3 M€**
- **Charges de personnel : 3,8 M€**
- **Charges à caractère général : 2,6 M€**

Structure des dépenses de fonction



➤ Financement des investissements

En K€	2024	2025
Dépenses d'investissement hors dette	9 220 K€	5 973 K€
dont dépenses d'équipement brut	7 190 K€	5 614 K€
dont autres dépenses	2 030 K€	360 K€
Recettes d'investissement hors dette	1 659 K€	2 375 K€
dont subventions	179 K€	504 K€
Autres recettes	1 480 K€	1 871 K€
Charge nette d'investissement	7 561 K€	3 599 K€

Epargne brute	2 337 K€	1 545 K€
Epargne nette	2 253 K€	1 461 K€
Variation du fond de roulement	-5 308 K€	-2 138 K€
Fonds de roulement au 01/01	17 447 K€	12 139 K€
Fonds de roulement au 31/12	12 139 K€	10 001 K€
Variation de la dette	-83 K€	-84 K€
Remboursement du capital de la dette	83 K€	84 K€
Emprunt	0 K€	0 K€

Le principal mode de financement reste la trésorerie de la COBAN. Le BA Collecte a remboursé la totalité de l'avance consentie en 2024 au cours de l'exercice (+1 M€).

Les principales dépenses d'équipement de l'exercice sont les suivantes :

- (AP/CP Siège) : Siège de la COBAN : **2 M€**
- (AP/CP PDMS) : Piste cyclable Marcheprime-Biganos : **1,5 M€**
- Fonds de concours aux communes : **930 K€**
- Autres aménagements PDMS : **358 K€**
- Subventions au SIBA et à Gironde Numérique : **180 K€**
- (AP/CP travaux de voirie dans les ZAE) et autres opérations ZAE : **145 K€**

Les subventions perçues correspondent à :

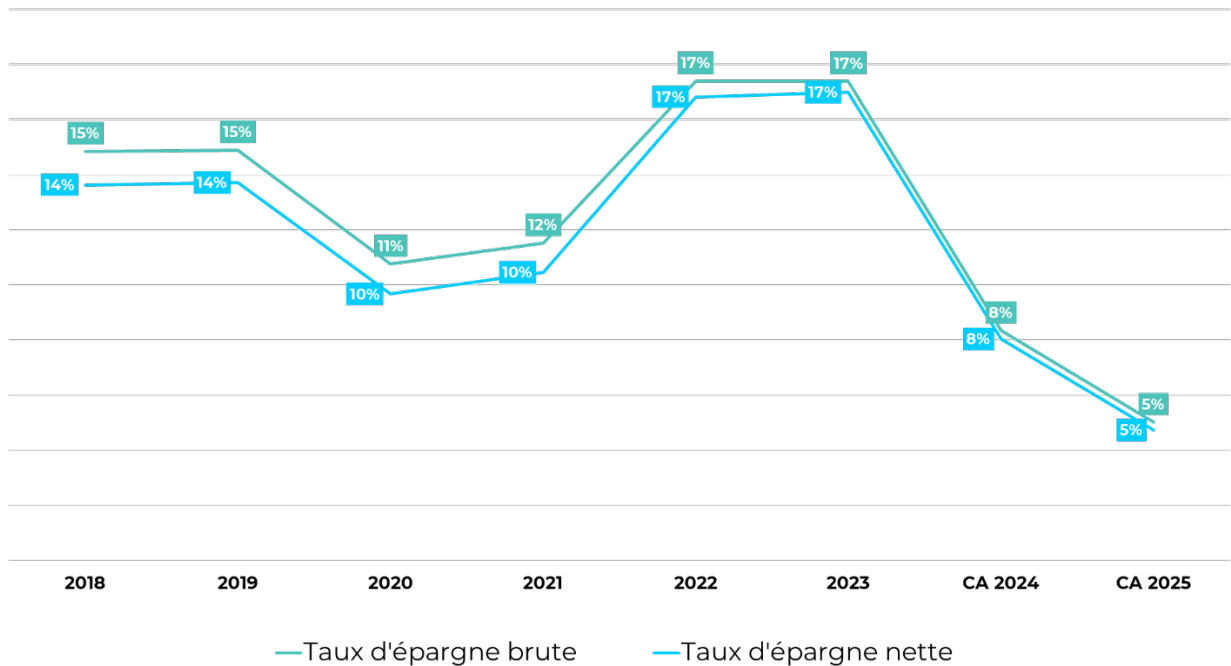
- Participations communes pour jalonnement des PC : **20 K€**
- Subventions jalonnement PC de l'Etat : **91 K€**
- Subventions DSIL PC Hougueyra : **239 K€**
- Subventions Région et NAM PEI ARES-LCF : **125 K€**
- Subventions FUB* abris vélos : **28 K€**

*Fédération française des Usagères et Usagers de la Bicyclette

Aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2025, considérant l'importance des excédents antérieurs.

➤ **Indicateurs financiers**

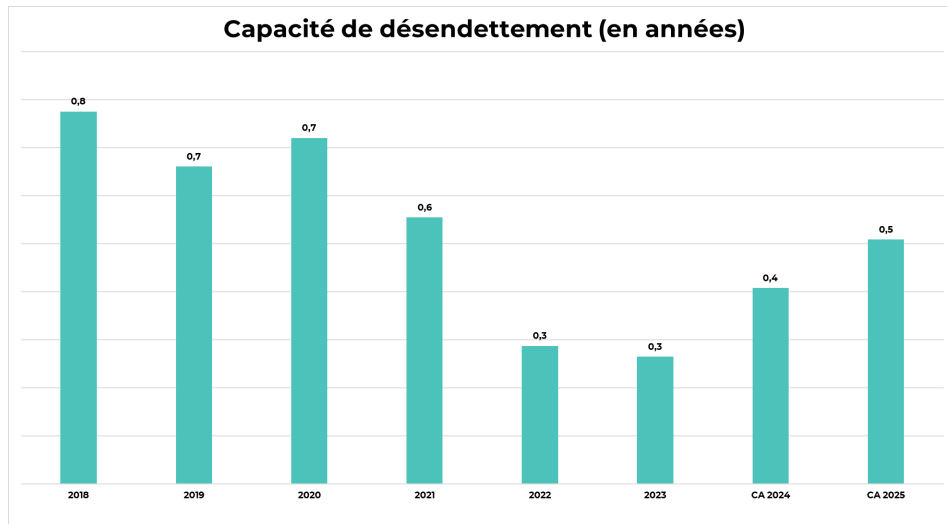
Evolution des taux d'épargne



L'épargne brute atteint **1,5 M€** au 31/12/2025.

Après une première baisse très importante en 2024 à la suite de la scission avec le budget annexe Collecte et traitement, les taux d'épargne ont diminué en 2025 en atteignant **5 %**.

Les niveaux d'épargne nette sont proches de ceux de l'épargne brute en raison d'un très faible endettement.



La capacité de désendettement du budget principal reste stable en raison de l'absence de souscription d'un nouvel emprunt sur ce budget.

2- Budget Collecte et traitement

➤ Vision consolidée

	CA 2024	CA 2025
Recettes totales de fonctionnement	25 199 K€	27 910 K€
<i>dont résultat antérieur (002)</i>	<i>0 K€</i>	<i>3 628 K€</i>
Recettes de fonctionnement (hors reports)	25 199 K€	24 281 K€
042 - Reprises de subventions	3 K€	0 K€
Dépenses totales de fonctionnement	21 344 K€	23 121 K€
<i>dont résultat antérieur (002)</i>	<i>0 K€</i>	<i>0 K€</i>
Dépenses de fonctionnement (hors reports)	21 344 K€	23 121 K€
042 - Dotation aux amortissements	1 546 K€	1 625 K€
Equilibre de la section hors reports	3 855 K€	1 160 K€
Equilibre de la section (dont reports)	3 855 K€	4 788 K€
EPARGNE BRUTE	5 398 K€	2 785 K€
16 - REMBOURSEMENT DE CAPITAL DE DETTE	112 K€	117 K€
EPARGNE NETTE	5 286 K€	2 668 K€
Dépenses totales d'investissement	2 100 K€	2 953 K€
<i>dont résultat antérieur (001)</i>	<i>0 K€</i>	<i>0 K€</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	1 988 209 €	2 836 K€
040 - Reprises de subventions	3 K€	0 K€
Recettes totales d'investissement	3 563 K€	3 095 K€
<i>dont résultat antérieur (001)</i>	<i>0 K€</i>	<i>1 463 K€</i>
Recettes d'investissement (hors dette)	2 562 389 €	1 632 K€
041 - Dotations aux amortissements	1 546 K€	1 625 K€
16 - EMPRUNT (ou dotation initiale)	1 000 K€	0 K€
Résultat total reporté	0 K€	5 318 K€
Résultat de fonctionnement	3 855 K€	1 160 K€
Résultat d'investissement	1 463 K€	-1 320 K€
Résultat total de l'exercice	5 318 K€	-160 K€
Résultat final	5 318 K€	5 158 K€
Résultat final (dont RAR)	3 628 K€	3 982 K€

Au global, la trésorerie du BA serait en légère baisse (-200 K€ environ).

Concernant le résultat final intégrant les RAR, il est en légère

La préservation des excédents couplée aux régularisations qui seront opérées sur les opérations grevées de TVA (**environ 559 K€ en 2026**) permettra au budget collecte d'assumer de nouveaux investissements.

L'épargne brute atteint un niveau satisfaisant en 2025 (2,8 M€).

➤ Recettes de fonctionnement

	CA 2024	CA 2025
Recettes totales de fonctionnement	25 199 K€	27 910 K€
<i>dont résultat antérieur (002)</i>	0 K€	3 628 K€
Recettes de fonctionnement (hors reports)	25 199 K€	24 281 K€
013 - Atténuations de charges	93 K€	87 K€
	-37%	-6%
70 - Produits des services	2 124 K€	1 947 K€
	30%	-8%
<i>dont redevance spéciale</i>	1 162 K€	1 153 K€
<i>dont reprise de matériaux</i>	944 K€	767 K€
<i>dont autres (vente de bacs et reprise de bacs usagés, apports camping, ...)</i>	18 K€	27 K€
73 - Impôts et taxes	19 258 K€	18 565 K€
	2%	-4%
<i>dont TEOM</i>	19 258 K€	18 565 K€
74 - Subventions diverses	2 078 K€	3 041 K€
	13%	46%
<i>dont participations éco-organismes</i>	2 078 K€	2 858 K€
75 - Produits divers de gestion courante	1 624 K€	641 K€
	-37%	-61%
<i>dont excédents antérieurs</i>	1 500 K€	
<i>dont indemnités procès CA de Bordeaux</i>		345 K€
<i>Régularisation droits à TVA</i>		169 K€
76 - Produits financiers	18 K€	0 K€
	0%	-100%
042 - Reprises de subventions	3 K€	0 K€

Les recettes de fonctionnement du budget de Collecte et traitement se composent très majoritairement des produits de TEOM (**18,5 M€**) malgré la baisse du taux de cette taxe en 2025 (**- 1 point**) pour atteindre **13,14 %**.

Les participations versées par les éco-organismes représentent environ **2,9 M€** en 2025 soit une très forte hausse inattendue liée aux changements de modalité de tarification des soutiens mais également à la diversification des filières de valorisation.

La redevance spéciale due par les professionnels est stable **1,15 M€**.

Au chapitre 75, on constate la perception d'indemnités liées à un contentieux (**345 K€**) et des recettes liées à la régularisation de droits à TVA.

Cette dernière est liée à un rescrit fiscal réalisé par la collectivité dans le régime d'assujettissement pour la prévention et la gestion des déchets. Au global, c'est **728 K€** de droits à TVA qui devraient être recouverts entre 2025 et 2026.

➤ **Dépenses de fonctionnement**

	CA 2024	CA 2025
Dépenses totales de fonctionnement	21 344 K€	23 121 K€
<i>dont résultat antérieur (002)</i>	<i>0 K€</i>	<i>0 K€</i>
Dépenses de fonctionnement (hors reports)	21 344 K€	23 121 K€
011 - Charges à caractère général	16 879 K€	17 873 K€
	-7%	6%
<i>Précollecte</i>	67 K€	195 K€
<i>Collecte</i>	6 455 K€	7 828 K€
<i>Traitement</i>	7 274 K€	6 757 K€
<i>Prévention du tri</i>	495 K€	289 K€
<i>CT municipaux</i>	158 K€	282 K€
<i>Transports spécifiques (déchèteries)</i>	553 K€	621 K€
<i>Déchèteries et décharges (dont transport principal)</i>	1 583 K€	1 483 K€
<i>Centres de transfert</i>	123 K€	140 K€
<i>CESU</i>	13 K€	14 K€
<i>Autres (principalement véhicules et tickets restaurants)</i>	157 K€	265 K€
012 - Charges de personnel	2 782 K€	2 988 K€
	-5%	7%
014 - Atténuations de produits	0 K€	150 K€
65 - Autres charges de gestion courante	68 K€	93 K€
	-60%	37%
66 - Charges financières	66 K€	43 K€
	-4%	-35%
67 - Charges exceptionnelles	0 K€	1 K€
68 - Dotations aux provisions	2 K€	348 K€
042 - Dotation aux amortissements	1 546 K€	1 625 K€

Les dépenses de fonctionnement intègrent principalement les charges liées à la collecte (**7,8 M€**) et les charges de traitement (**6,7 M€**).

La hausse constatée pour les coûts de collecte est directement liée au déploiement à une plus grande échelle de la collecte des biodéchets.

Les charges liées aux déchetteries représentent environ **1,5 M€**.

Les charges de personnel représentent **2,98 M€**.

➤ **Financement des investissements**

<i>En K€</i>	2024	2025
Dépenses d'investissement hors dette	1 985 K€	2 836 K€
<i>dont dépenses d'équipement brut</i>	1 985 K€	1 836 K€
<i>dont autres dépenses</i>	0 K€	1 000 K€
Recettes d'investissement hors dette	1 017 K€	7 K€
<i>dont subventions</i>	0 K€	0 K€
<i>Autres recettes</i>	1 017 K€	7 K€
Charge nette d'investissement	969 K€	2 829 K€
Epargne brute	5 398 K€	2 785 K€
<i>Epargne nette</i>	5 286 K€	2 668 K€
Variation du fond de roulement	5 318 K€	-160 K€
<i>Fonds de roulement au 01/01</i>	0 K€	5 318 K€
<i>Fonds de roulement au 31/12</i>	5 318 K€	5 158 K€
Variation de la dette	889 K€	-117 K€
<i>Remboursement du capital de la dette</i>	112 K€	117 K€
<i>Emprunt</i>	1 000 K€	0 K€

Les investissements ont été principalement financés par l'épargne en 2025 (**2,75 M€**) puis par la trésorerie du BA collecte (**200 K€ environ**).

Les restes à réaliser 2025 représentent **1,18 M€** et intègrent 800 K€ environ de bennes laveuses payées au tout début de l'exercice 2026.

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2025 sur ce budget sont les suivantes :

- Remboursement de la dotation initiale versée par le budget principal : **1 M€**
- Acquisitions de bacs, abri-bacs et containers : **803 K€**
- (AP/CP Centre technique) Nouveau Centre technique : **468 K€**
- Renouvellement du parc véhicule (bennes notamment) : **277 K€**
- Participation au capital de la SPL UNITOM33 : **35 K€**

3- Autres budgets annexes

➤ Budget ZAE

Le budget annexe ZAE intègre l'ensemble des flux liés aux opérations réalisées sur les ZAE du territoire.

En 2025, la majorité des produits perçus est issue de la commercialisation des terrains du CAAS17 à Andernos-les-Bains (**641 K€**).

Le résultat total 2025 est proche de zéro en raison d'une subvention versée par le budget principal de **62 K€** visant à strictement équilibrer l'exécution de l'année. La subvention sera remboursée par le budget annexe en 2026.

	CA 2024	CA 2025
Recettes totales de fonctionnement	3 872 K€	3 921 K€
<i>dont résultat antérieur (002)</i>	66 K€	76 K€
Recettes de fonctionnement (hors reports)	3 806 K€	3 845 K€
70 - Produits des services	421 K€	793 K€
75 - Produits divers de gestion courante	0 K€	77 K€
77 - Produits exceptionnels	13 K€	0 K€
042 - Ecritures de stock (stockage)	3 373 K€	2 974 K€
Dépenses totales de fonctionnement	3 796 K€	3 688 K€
<i>dont résultat antérieur (002)</i>	0 K€	0 K€
Dépenses de fonctionnement (hors reports)	3 796 K€	3 688 K€
011 - Charges à caractère général	648 K€	246 K€
66 - Charges financières	5 K€	70 K€
042 - Ecritures de stock (déstockage)	3 143 K€	3 373 K€
Equilibre de la section hors reports	10 K€	156 K€
Equilibre de la section dont reports	76 K€	232 K€
Dépenses totales d'investissement	5 373 K€	5 847 K€
<i>dont résultat antérieur (001)</i>	0 K€	1 673 K€
Dépenses d'investissement (hors dette)	3 373 K€	2 974 K€
040 - Ecritures de stocks (stockage)	3 373 K€	2 974 K€
Recettes totales d'investissement	3 700 K€	5 615 K€
<i>dont résultat antérieur (001)</i>	557 K€	0 K€
Recettes d'investissement (hors dette)	3 143 K€	3 373 K€
041 - Ecritures de stocks (déstockage)	3 143 K€	3 373 K€
16 - EMPRUNT (dont avance)	0 K€	2 242 K€
Résultat reporté de fonctionnement	66 K€	76 K€
Affectation du résultat (1068)		0 K€
Résultat reporté d'investissement	557 K€	-1 673 K€
Résultat total reporté	623 K€	-1 596 K€
Résultat de fonctionnement	10 K€	156 K€
Résultat d'investissement	-2 230 K€	1 440 K€
Résultat total de l'exercice	-2 219 K€	1 596 K€
Résultat final	-1 596 K€	0 K€

➤ Budget Transport

	CA 2024	CA 2025
Recettes totales de fonctionnement	5 847 K€	10 812 K€
<i>dont résultat antérieur (002)</i>	21 K€	425 K€
Recettes de fonctionnement (hors reports)	5 827 K€	10 387 K€
70 - Produits des services	28 K€	4 K€
<i>dont recettes publicitaires abris bus</i>	6 K€	4 K€
<i>dont vente de billets</i>	22 K€	
73 - Impôts et taxes	2 376 K€	2 498 K€
<i>dont versement mobilité</i>	2 376 K€	2 498 K€
74 - Subventions diverses	3 405 K€	7 884 K€
<i>dont participation des communes aux transports scolaires</i>	81 K€	
<i>dont participation région transports scolaires</i>	1 578 K€	1 578 K€
<i>dont participations Etat au profit des AOT</i>		56 K€
<i>dont subvention budget principal</i>	1 746 K€	6 250 K€
77 - Produits exceptionnels	17 K€	0 K€
042 - Reprises de subventions		0 K€
Dépenses totales de fonctionnement	5 422 K€	10 031 K€
<i>dont résultat antérieur (002)</i>	0 K€	0 K€
Dépenses de fonctionnement	5 422 K€	10 031 K€
011 - Charges à caractère général	5 037 K€	9 742 K€
<i>dont CFF délégataire</i>	3 519 K€	9 669 K€
<i>dont transports hors DSP et autres (adhésion NAM, communication, ...)</i>	1 518 K€	74 K€
012 - Charges de personnel	286 K€	287 K€
<i>Refacturations du budget principal</i>	286 K€	287 K€
65 - Autres charges de gestion courante	97 K€	0 K€
042 - Dotation aux amortissements	2 K€	2 K€
Equilibre de la section hors reports	405 K€	355 K€
Equilibre de la section dont reports	425 K€	781 K€
Dépenses totales d'investissement	1 K€	0 K€
<i>dont résultat antérieur (001)</i>	0 K€	0 K€
Dépenses d'investissement (hors dette)	1 K€	0 K€
040 - Reprises de subventions	0 K€	0 K€
Recettes totales d'investissement	49 K€	50 K€
<i>dont résultat antérieur (001)</i>	40 K€	48 K€
Recettes d'investissement (hors dette)	9 K€	2 K€
041 - Dotations aux amortissements	2 K€	2 K€
Résultat reporté de fonctionnement	21 K€	425 K€
Affectation du résultat (1068)	0 K€	0 K€
Résultat reporté d'investissement	40 K€	48 K€
Résultat total reporté	61 K€	474 K€
Résultat de fonctionnement	405 K€	355 K€
Résultat d'investissement	9 K€	2 K€
Résultat total de l'exercice	413 K€	357 K€
Résultat final	474 K€	831 K€

La pleine mise en fonction du réseau Alégo entraîne une contribution financière forfaitaire due au délégataire. Celle-ci s'établit pour l'année 2025 à **9,7 M€**.

Les charges du réseau sont notamment couvertes par le versement mobilité perçu sur les entreprises et personnes publiques du territoire (**2,5 M€**) mais également par la participation de la région aux transports scolaires (**1,6 M€**) et par la subvention en provenance du budget principal (**6,25 M€**).

Le solde de l'exercice 2025 est plus important que prévu grâce, notamment, à la hausse des produits de versement mobilité. Cet excédent de trésorerie pourra être mobilisé afin de limiter le montant de la subvention à verser en 2026, contribuant ainsi à la maîtrise des équilibres budgétaires tout en préservant la capacité de financement des projets à venir.

➤ Budget Alimentation en Eau Potable (AEP)

	CA 2024	CA 2025
Recettes totales de fonctionnement	5 007 K€	5 634 K€
<i>dont résultat antérieur (002)</i>	<i>2 072 K€</i>	<i>2 532 K€</i>
RECETTES D'EXPLOITATION	2 935 K€	3 102 729 €
70 - Produits des services	2 645 K€	2 708 914 €
74 - Subventions diverses	2 K€	6 150 €
75 - Produits divers de gestion courante	124 K€	138 078 €
77 - Produits exceptionnels	61 K€	34 691 €
042 - Reprises de subventions	103 K€	214 896 €
Dépenses totales de fonctionnement	2 096 K€	2 297 K€
<i>dont résultat antérieur (002)</i>	<i>0 K€</i>	<i>0 K€</i>
DEPENSES D'EXPLOITATION	2 096 K€	2 297 061 €
011 - Charges à caractère général	361 K€	428 018 €
012 - Charges de personnel	264 K€	252 677 €
66 - Charges financières	116 K€	130 343 €
67 - Charges exceptionnelles	0 K€	4 125 €
042 - Dotation aux amortissements	1 356 K€	1 481 897 €
Equilibre de la section hors reports	838 K€	806 K€
Equilibre de la section dont reports	2 911 K€	3 337 K€
EPARGNE BRUTE	2 092 K€	2 072 669 €
16 - REMBOURSEMENT DE CAPITAL DE DETTE	399 K€	421 K€
EPARGNE NETTE	1 693 K€	1 651 454 €
Dépenses totales d'investissement	5 359 K€	2 960 K€
<i>dont résultat antérieur (001)</i>	<i>535 K€</i>	<i>421 K€</i>
DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 824 K€	2 539 K€
040 - Reprises de subventions	103 K€	215 K€
Recettes totales d'investissement	5 658 K€	2 566 K€
<i>dont résultat antérieur (001)</i>	<i>4 161 K€</i>	<i>678 K€</i>
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	1 497 K€	1 888 K€
041 - Dotations aux amortissements	1 356 K€	1 482 K€
16 - EMPRUNT	1 060 K€	- €
Résultat reporté de fonctionnement	2 072 K€	2 532 K€
Affectation du résultat (1068)	3 101 K€	375 K€
Résultat reporté d'investissement	-136 K€	303 K€
Résultat total reporté	5 037 K€	3 209 K€
Résultat de fonctionnement	838 K€	806 K€
Résultat d'investissement	-2 666 K€	-1 072 K€
Résultat total de l'exercice	-1 828 K€	-266 K€
Résultat de fonctionnement	2 911 K€	3 337 K€
Résultat d'investissement	299 K€	-394 K€
Résultat final	3 209 K€	2 943 K€
Résultat dont RAR	2 679 K€	2 448 K€

Les produits d'exploitations présentent un niveau relativement stable en raison de l'absence d'évolution des tarifs de l'eau sur le territoire.

Concernant les dépenses d'exploitations, elles progressent légèrement notamment en raison des essais de pompage sur forages réalisés au cours de l'exercice 2025.

Le budget AEP présente un niveau d'épargne brute stable par rapport à l'exercice précédent permettant l'autofinancement d'une partie des investissements.

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2025 en raison d'un montant plus faible d'investissement.

Au global le résultat total diminue d'environ **250 K€** et il s'établit à la fin de l'exercice à **2,9 M€**.

Les principales dépenses d'équipement réalisées sont les suivantes :

- Renouvellement de canalisations et branchements : **1,9 M€**
- Travaux sur stations et réservoirs : **154 K€**
- Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) : **90 K€**
- Géoréférencement des réseaux : **87 K€**

➤ Budget Déchetterie professionnelle

	CA 2024	CA 2025
Recettes totales de fonctionnement	1 168 K€	1 102 K€
<i>dont résultat antérieur (002)</i>	<i>248 K€</i>	<i>153 K€</i>
Recettes de fonctionnement (hors reports)	921 K€	949 K€
013 - Atténuations de charges	0 K€	11 K€
70 - Produits des services	915 K€	935 K€
75 - Produits divers de gestion courante	2 K€	2 K€
77 - Produits exceptionnels	0 K€	0 K€
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	4 K€	2 K€
042 - Reprises de subventions	0 K€	0 K€
Dépenses totales de fonctionnement	905 K€	813 K€
<i>dont résultat antérieur (002)</i>	<i>0 K€</i>	<i>0 K€</i>
Dépenses de fonctionnement	905 K€	813 K€
011 - Charges à caractère général	664 K€	614 K€
012 - Charges de personnel	131 K€	131 K€
65 - Autres charges de gestion courante	6 K€	2 K€
66 - Charges financières	9 K€	8 K€
67 - Charges exceptionnelles	0 K€	2 K€
68 - Dotations aux provisions	10 K€	7 K€
69 - Impôts sur les sociétés	55 K€	16 K€
042 - Dotation aux amortissements	30 K€	34 K€
EPARGNE BRUTE	46 K€	170 K€
16 - REMBOURSEMENT DE CAPITAL DE DETTE	43 K€	43 K€
EPARGNE NETTE	3 K€	127 K€
Dépenses totales d'investissement	116 K€	151 K€
<i>dont résultat antérieur (001)</i>	<i>58 K€</i>	<i>113 K€</i>
Dépenses d'investissement (hors dette)	58 K€	38 K€
040 - Reprises de subventions	0 K€	0 K€
Recettes totales d'investissement	45 K€	145 K€
<i>dont résultat antérieur (001)</i>	<i>15 K€</i>	<i>111 K€</i>
Recettes d'investissement (hors dette)	30 K€	34 K€
041 - Dotations aux amortissements	30 K€	34 K€
16 - EMPRUNT	- €	- €
Résultat reporté de fonctionnement	247 769 €	153 117 €
Affectation du résultat (1068)	15 311 €	110 623 €
Résultat reporté d'investissement	- 15 311 €	- 70 438 €
Résultat total reporté	247 769 €	193 302 €
Résultat de fonctionnement	15 971 €	136 216 €
Résultat d'investissement	- 70 438 €	- 46 881 €
Résultat total de l'exercice	- 54 467 €	89 335 €
Résultat final	193 302 €	282 637 €

Par rapport à l'exercice 2024, les recettes de la déchèterie p stables (949 K€) et intègrent quasi-exclusivement les recettes perçues sur les usagers.

Les charges d'exploitations sont en baisse grâce à la rationalisation des charges à caractère général mais également à un impôt sur les sociétés significativement plus faible en 2025.

Le résultat total de l'exercice atteint **282 K€** laissant présager la possibilité de réaliser des investissements visant à réduire les coûts de fonctionnement.

➤ Office de tourisme intercommunal

En 2025, l'office de tourisme présente un déficit de **31 K€** sur l'exercice, couvert par un excédent reporté de **374 K€**, permettant un excédent total de la section de fonctionnement de **343 K€**.

Les volumes de la section de fonctionnement et d'investissement sont globalement stables.

Le montant de subvention en provenance du budget principal reste inchangé : **250 K€**.

III – 2026 : UNE ANNEE DE TRANSITION

A – Orientations budgétaires 2026

1- Budget principal

Le budget principal intègre pour 2026 les éléments de prospective suivants :

- Stabilité de la fraction de TVA perçue : **3 351 K€**
- Nouvelle hausse du taux de CNRACL (+ 3 pts) : **+ 100 K€**
- Intégration des bases prévisionnelles de fiscalité transmises par les services de l'Etat
- Evolution de la contribution au SDIS : **+ 177 K€**
- Contribution annuelle au BA transport : **+ 450 K€**
- Perte d'une partie de la compensation d'exonération de bases de CFE et de FB : **- 225 K€**
- Légère baisse de la DGF : **- 6,5 K€**
- Modification des règles de refacturations entre les budgets annexes et le budget principal
- Hausse régulière du FPIC : **+ 81 K€**
- Stabilité des attributions de compensation
- Prise en compte de l'évolution naturelle des charges de personnel
- Contexte économique difficile et incertain pour les partenaires institutionnels
- Une nouvelle évolution du taux de THRS reste encore à déterminer en fonction des objectifs fixés dans le cadre du nouveau mandat.

Les perspectives financières pour les années 2026-2027 s'inscrivent dans un contexte qui impose le maintien d'une rigueur de gestion renforcée.

Cette exigence vise à garantir à la future gouvernance communautaire la capacité financière nécessaire pour mettre en œuvre ses orientations et conduire ses actions dans des conditions sécurisées et soutenables.

Les années précédentes ont été marquées par une gestion maîtrisée et responsable, permettant à la COBAN de disposer aujourd'hui d'une situation financière saine. Cette trajectoire vertueuse a permis de préserver les équilibres budgétaires, de maintenir un niveau d'investissement élevé et de dégager des marges de manœuvre pour préparer l'avenir.

Dans cette perspective, et afin d'assurer la réalisation des projets structurants de la COBAN, les efforts de maîtrise engagés depuis plusieurs exercices doivent impérativement être poursuivis, en particulier sur le budget principal, qui constitue le socle de l'action communautaire et le garant de la soutenabilité financière de l'agglomération.

Au global, la section de fonctionnement du budget principal a une hauteur d'environ 40 M€, reports compris, traduisant le maintien de solides équilibres budgétaires, même dans un contexte économique et institutionnel plus contraint.

Pour les exercices 2027 et suivants, les hypothèses retenues en matière de dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- +2 % par an pour les dépenses à caractère général,
- +4 % par an pour les charges de personnel, évolution principalement liée :
 - au glissement vieillesse-technicité (GVT),
 - à l'évolution des cotisations, notamment celles de la CNRACL.

Ces hypothèses traduisent une approche prudente et réaliste de l'évolution des charges structurelles de la collectivité.

La principale évolution constatée sur les recettes de fonctionnement concerne la hausse des refacturations aux budgets annexes.

Si cette évolution est neutre à l'échelle du budget consolidé de la COBAN, elle se traduit toutefois par une progression des recettes du budget principal de plus de 1,3 M€, renforçant ainsi sa capacité d'équilibre.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les bases de fiscalité directe devraient être très faiblement revalorisées en 2026, en cohérence avec la faible inflation constatée, estimée à environ 0,8 %.

Enfin, dans la continuité des engagements pris en 2025, la COBAN envisage une hausse du taux de THRS. Cette évolution s'inscrit dans une logique d'anticipation du financement des futurs équipements structurants qui seront portés par l'agglomération, tout en préservant la soutenabilité de la trajectoire financière à moyen terme.

2- Budgets annexes

➤ Budget Collecte et traitement

En 2026 le budget Collecte et traitement sera particulièrement impacté par plusieurs facteurs :

- Principal budget concerné par la hausse des refacturations au budget principal **(+ 858 K€)**
- Réduction du taux de TVA pour toutes les prestations de service de collecte et traitement (5,5 %)
- Nouveau marché de collecte mis en place dès le 1^{er} février 2026 impliquant une forte baisse des coûts constatés les années précédentes **(- 800 K€)** environ en 2026
- La régularisation des droits à TVA les années précédentes **(+559 K€)**
- L'impact du rescrit fiscal **(150 K€)** environ de moindres dépenses chaque année)

- Le maintien d'un fort niveau de soutiens pour les (2,5 M€).

L'ensemble de ces facteurs conduit à l'amélioration de l'équilibre du budget Collecte et traitement, permettant le financement à venir de nouveaux projets d'investissement.

➤ Budget Transport

En 2026, le budget transport intègre la progression de la contribution financière à verser au délégataire en charge de l'exploitation du réseau Alégo (+ 1 M€). Ce montant prend en compte le déploiement intégral du réseau urbain y compris le TAD et le transport scolaire ainsi que la révision des prix.

Les recettes de fonctionnement progressent en raison de l'augmentation de la subvention en provenance du budget principal pour couvrir les coûts de la CFF. Les excédents constitués l'année précédente en raison d'un versement mobilité plus important permettront de limiter le montant de la subvention en provenance du budget principal.

➤ Budget ZAE

L'exercice 2026 permettra de finaliser l'ensemble des ventes de terrains sur la zone du CAASI 7 à Andernos-les-Bains.

En outre, le budget 2026 intègre une opération blanche de reprise des terrains en cours de cession dans le cadre de la clôture de la convention avec la SEPA sur la zone de Mios2.

Aucun emprunt ne sera souscrit en 2026 sur ce budget.

➤ Budget Déchetterie professionnelle

Comme en 2025, le budget 2026 de la déchetterie professionnelle ne présente pas de variations particulières.

Les excédents constitués au fil des années permettront la réalisation d'investissements qui pourront impliquer des baisses de coûts de fonctionnement.

➤ Budget Alimentation en Eau Potable

En 2026, la COBAN souhaite maintenir sa politique en matière d'investissement sur le réseau d'eau potable pour conserver un service de qualité au profit des usagers.

Cet engagement fort est réalisé sans augmentation du prix de l'eau et sera notamment assumé grâce aux excédents constitués au cours des exercices antérieurs.

➤ Budget de l'Office de tourisme intercommunal

Dans le cadre de l'exercice 2026, l'Office de tourisme Cœur du Bassin maintient sa politique ambitieuse visant à renforcer le lien sur l'ensemble du territoire. La contribution versée par le budget principal reste stable, tout comme les tarifs de la taxe de séjour.

B – Une programmation pluriannuelle des investissements à conforter

1- Budget principal

En 2026 et en préparation du nouveau mandat à venir, la COBAN finalise les grandes opérations en cours tout en maintenant un niveau d'investissement conséquent.

Les principaux coûts d'investissement pour l'année 2026 sont les suivants :

- Rénovation des voiries des zones d'activités : **1,2 M€**
- Aménagement des PEI et desserte du réseau de transport : **1,2 M€**
- Finalisation de l'opération de construction du nouveau siège : **832 K€**
- Contribution au SIBA pour la qualité des eaux : **245 K€**

Les orientations fixées par la nouvelle gouvernance dans le cadre du réajustement du projet de territoire viendront compléter la liste des investissements prévus pour l'exercice 2026.

Les excédents constitués les années antérieures, couplés à l'épargne brute, permettront le financement des investissements. Aucun recours à l'emprunt ne sera donc nécessaire.

2- Budget Collecte et traitement

Au cours de l'exercice 2026, l'acquisition de trois bennes à ordures ménagères sera nécessaire, conformément aux dispositions du nouveau marché de collecte (**720 K€**).

Par ailleurs, les trémies du Centre de transfert de Mios seront démontées et remplacées (**655 K€**), impliquant des économies de fonctionnement grâce à la limitation des rotations pour le transport des déchets.

Des travaux de rénovations de nos sites interviendront également en 2026.

3- Budget Transport

Le budget Transport n'a pas vocation à porter des projets d'investissement important : les investissements relatifs aux infrastructures de transport sont portés par le budget principal.

4- Budget ZAE

La nature du budget ZAE entraîne l'absence de flux réels sur la section d'investissement.

5- Budget Déchèterie professionnelle

Les dépenses d'investissement de ce budget concernent principalement l'entretien de la déchèterie professionnelle et la voirie affectée.

6- Budget Alimentation en Eau Potable

L'année 2026 sera marquée par la poursuite des travaux de renouvellement sur les canalisations.

IV- AUTRES INFORMATIONS

A – Situation d'endettement

1- Quelques chiffres clés

Au cours de l'exercice 2025, la COBAN n'a souscrit que l'emprunt qui faisait partie des restes à réaliser de 2024, pour un montant de **2,18 M€**, sur le budget annexe ZAE.

	01/01/2026	01/01/2025	01/01/2024	01/01/2023	01/01/2022
Dettes globale	8.872.978 €	8.552.375 €	10.123.239 €	10.746.499 €	10.261.125 €
Taux moyen	2.78 %	2.53 %	2.01 %	1.83 %	1.89 %
Durée résiduelle	10 ans 9 mois	12 ans 3 mois	9 ans 7 mois	10 ans 7 mois	12 ans 6 mois

2- Une dette structurellement saine

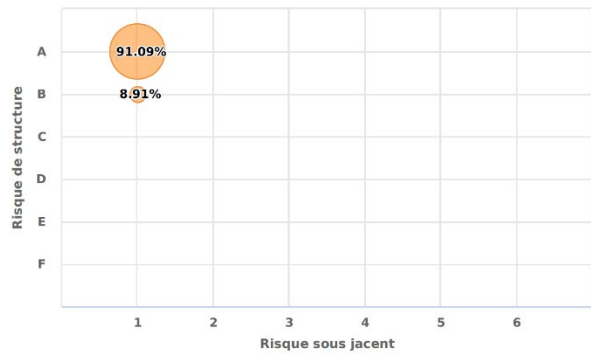
La COBAN ne présente aucun en-cours de dette structuré présentant un risque de dégradation critique du taux à payer.

Au total, la dette de la COBAN compte 22 emprunts, contractés auprès de 9 établissements prêteurs.

Le taux moyen de la dette est de 2,78 % (contre 2,53 % l'année précédente) :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	4 366 139 €	49,21 %	2,39 %
Variable	2 191 338 €	24,70 %	3,18 %
Livret A	1 524 556 €	17,18 %	2,94 %
Barrière	790 944 €	8,91 %	3,54 %
Ensemble des risques	8 872 978 €	100,00 %	2,78 %

L'encours de la dette de la COBAN est considéré comme particulièrement sécurisé et maîtrisé en raison du classement de 91,09 % de l'encours en A1 et 8,91 % en B1.

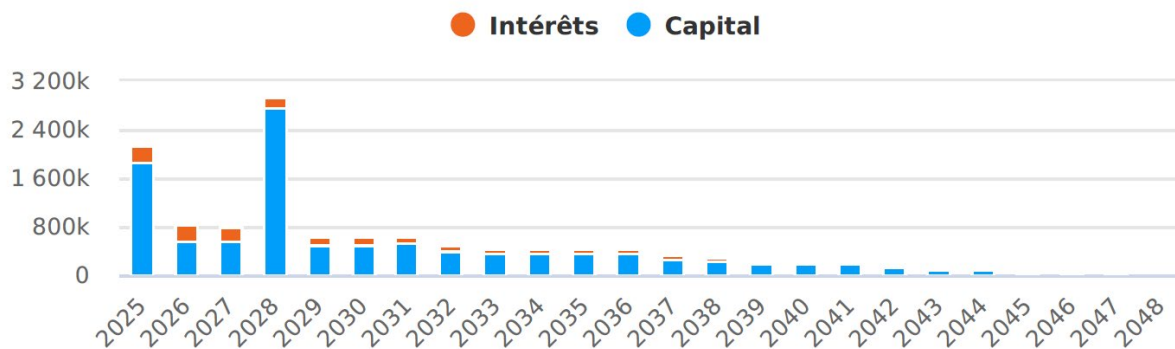


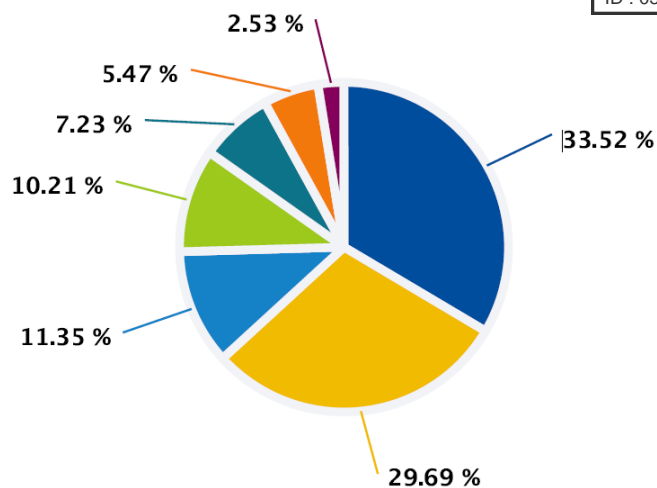
Il s'agit des deux classes les plus sécurisées du tableau défini par la Charte de Bonne Conduite dite « Charte Gissler ».

La grande part de taux fixe présente un avantage en matière de visibilité sur les échéances futures mais possède également quelques inconvénients. En effet, ces taux sont moins souples et leur coût de réaménagement est potentiellement élevé en raison de pénalités parfois prohibitives qui rendent l'opération de remboursement anticipée inopportune.

3- Le profil de remboursement et sa répartition par établissement prêteur

Les pics de 2025 et 2028 correspondent aux remboursements des emprunts in fine contractés pour 3 ans, chacun sur le budget annexe des ZAE.

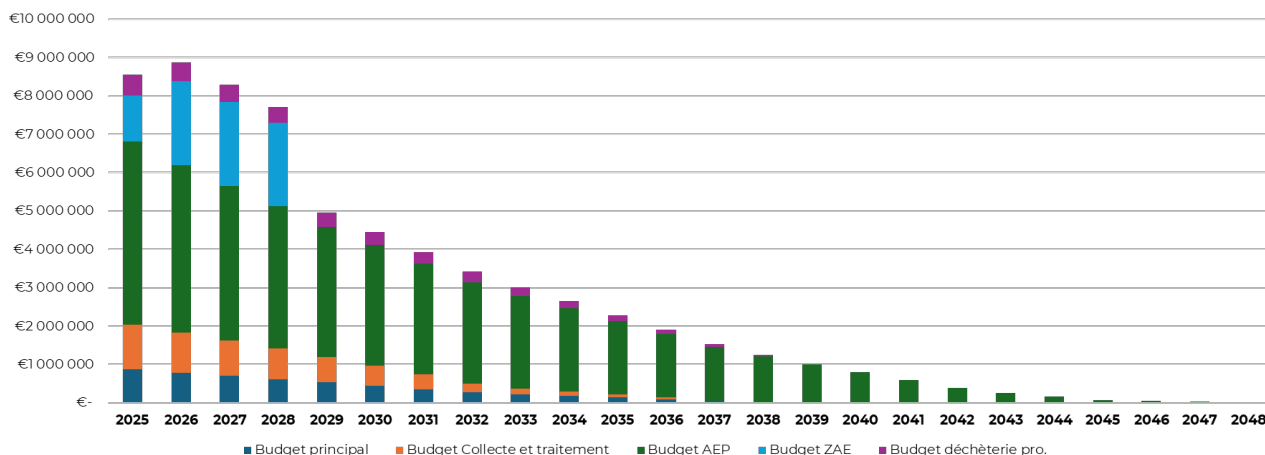




Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
BANQUE POSTALE	2 974 000 €	33.52 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 634 492 €	29,69 %
ARKEA	1 007 000 €	11.35 %
CAISSE D'EPARGNE	905 785 €	10.21 %
SFIL CAFFIL	641 761 €	7,23 %
CREDIT MUTUEL	485 163 €	5,47 %
Autres prêteurs	224 776 €	2.53 %
Ensemble des prêteurs	8 872 978 €	100,00 %

4- Endettement par budget

Profil d'extinction de la dette



B – Ressources humaines

1- La structure des effectifs

Les effectifs de la COBAN sont en évolution constante depuis 2023 tant en nombre d'ETP qu'en structuration de ces catégories.

Catégorie	2023		2024		2025	
	Nombre d'agents en ETP	Part totale en %	Nombre d'agents en ETP	Part totale en %	Nombre d'agents en ETP	Part totale en %
Catégorie C	74	67,89 %	75	61,48 %	76	61,79 %
Catégorie B	15	13,76 %	20	16,39 %	21	17,07 %
Catégorie A	20	18,35 %	27	22,13 %	26	21,13 %
Effectif total	109		122		123	

2- Répartition des effectifs en 2026

Au 1^{er} janvier 2026, les effectifs de l'agglomération comptent 123 agents permanents dont 113 à temps complet (hors saisonniers), composés majoritairement d'agents de catégorie C qui travaillent principalement pour la direction technique. Cependant, on observe depuis ces dernières années une évolution des catégories B et A.

Catégorie	Nombre d'agents en ETP	Part totale en %
Catégorie C	76	61,79 %
Catégorie B	21	17,07 %
Catégorie A	26	21,13 %
Effectif total	123	

3- Répartition des effectifs par filière

Les services de la COBAN sont structurés en 3 pôles :

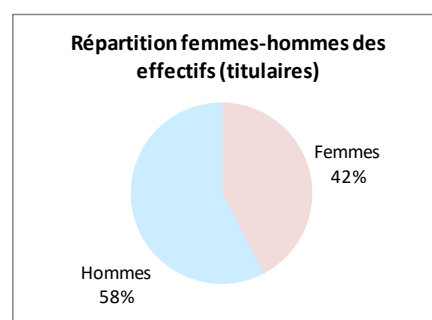
1. Un pôle « Ressources » : ensemble des fonctions supports, par définition transversales (Ressources Humaines, Commande Publique, Finances, Affaires juridiques et Archives Mutualisés).
2. Un pôle « Technique et Ingénierie » : ensemble des fonctions opérationnelles.
3. Un pôle « Développement et cadre de vie » : ensemble des activités développement économique, de transport, de mobilité, de cohésion sociale avec la CTG et le service mutualisé LAEP.

En complément de ces 3 pôles, les directions de la « Communication » et des « Assemblées » sont sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services ; elles assurent également des missions transversales de bon fonctionnement interne des services et du rayonnement de l'institution sur le territoire.

Part des femmes et des hommes par filières

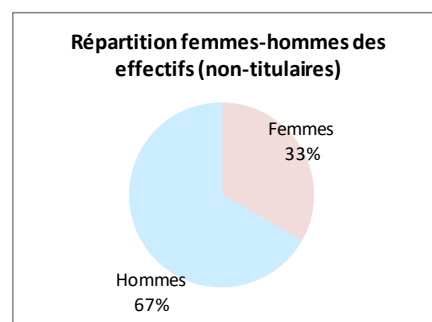
Titulaires

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	31	5	36
filière technique	10	51	61
filière médico sociale	1	1	2
TOTAL	42	57	99



Non-titulaires emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	4	3	7
filière technique	3	13	16
filière médico sociale	1	0	1
TOTAL	8	16	24



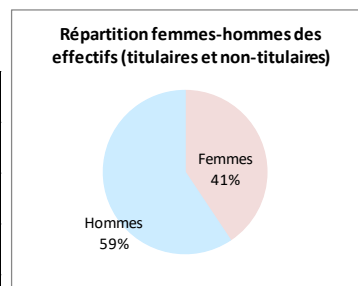
4 - Evolution des emplois permanents

La COBAN emploie, au 31 décembre 2025, 123 agents permanents. Le tableau des emplois permanents illustre la situation telle qu'elle se présente.

Au sein de la filière administrative, 81 % des agents titulaires et non-titulaires sont des femmes, pour 17 % dans la filière technique.

Titulaires et non-titulaires emplois permanents

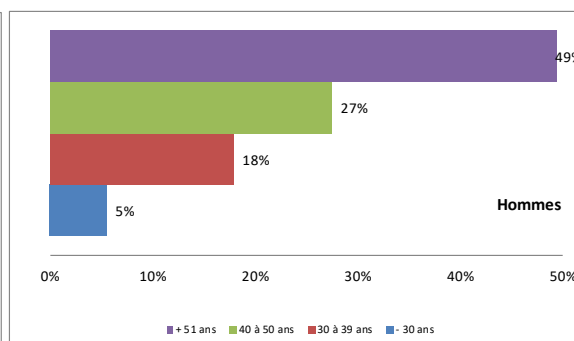
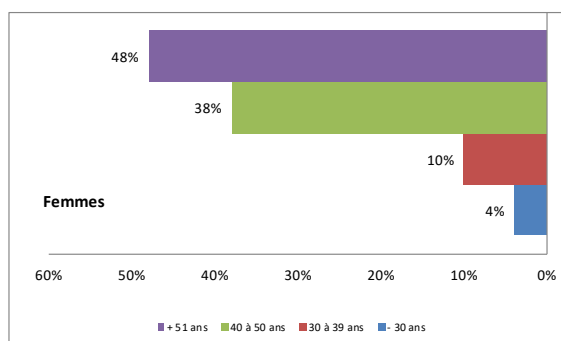
	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	35	8	43	81%	19%
technique	13	64	77	17%	83%
medico sociale	2	1	3	67%	33%
TOTAL	50	73	123	41%	59%



5 - Pyramide des âges

Pyramide des âges

	Femmes	%	Hommes	%
+ 51 ans	24	48%	36	49%
40 à 50 an	19	38%	20	27%
30 à 39 an	5	10%	13	18%
- 30 ans	2	4%	4	5%
Total	50	100%	73	100%



La majorité des agents de l'agglomération présente un âge supérieur à 51 ans. Cette tranche d'âge est très significativement la plus représentée parmi les effectifs.

La tranche d'âge des moins de 30 ans est très faiblement représentée (5 % qu'il s'agisse des hommes ou des femmes).

C – Indemnités des élus

INDEMNITES ELUS COBAN - SIBA - SYBARVAL									
Nom-Prénom	Fonction	COBAN		SIBA			SYBARVAL		
		Indemnités de fonction annuelles	Remboursement de frais	Fonction	Indemnités de fonction annuelles	Remboursement de frais	Fonction	Indemnités de fonction annuelles	Remboursement de frais
DANEY Xavier	Vice-Président	21 703,56 €		Vice-Président	6 356,76 €	Néant			
LAFON Bruno	Président	21 703,56 €		Vice-Président	6 357,76 €	Néant			
LARRUE Marie	Vice-Présidente	21 703,56 €		Vice-Présidente	6 358,76 €	Néant	Présidente	17 481,12 €	Néant
LE HARIVEL DE GONNEVILLE Philippe	Vice-Président	21 703,56 €		Vice-Président	6 359,76 €	Néant			
LE YONDRE Nathalie	Vice-Présidente	21 703,56 €		Vice-Présidente	6 360,76 €	Néant			
MARTINEZ José-Manuel	Vice-Président	21 703,56 €		Vice-Président	6 361,76 €	Néant			
PAIN Cédric	Vice-Président	21 703,56 €		Vice-Président	6 362,76 €	Néant			
ROSAZZA RIZ Jean-Yves	Vice-Président	21 703,56 €		Vice-Président	6 363,76 €	Néant			
BOURSIER Patrick	Conseiller Communautaire		172,04 €						
GUIGNARD Laetitia	Conseillère Communautaire		84,60 €						
MANO Alain	Conseiller Communautaire		35,20 €						
RECAPET David	Conseiller Communautaire								

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le



ID : 033-243301504-20260414-2026_10_DEL-DE



COBAN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON NORD

46 avenue des Colonies
33510 ANDERNOS-LES-BAINS
Tél : 05 57 76 17 17
contact@coban-atlantique.fr
www.coban-atlantique.fr